BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4063 du Mardi 15 Juin 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

L'abbé Norbert Mbundzu s'en est allé vers le Père

Dans une circulaire datée du 12 juin 2021, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville,

annonce la triste nouvelle de la mort de M. l'abbé Norbert Mbundzu.

«Celui que nous appelons affectueusement «Ya Mbundzu» s'en est allé dans la nuit du jeudi 10 juin dernier, après une courte hospitalisation au CHU de Brazzaville.

Cette nouvelle qui arrive alors que nous nous remettons à peine des récents départs des abbés Jessy Biyoudi, Joachim Babingui et de sœur Elisabeth Anthony Thottan (sœur Dominique), membre de la Communauté des Petites sœurs des Pauvres de Brazzaville, nous laisse sans mots et nous invite tout simplement à la méditation.»

L'archevêque invite toutes les paroisses à organiser un temps de recueillement et de prière, pour prier pour les âmes de ceux qui viennent de quitter cette terre.

COMMEMORATION

10 juin: une journée pour quelle concorde?

(P.3)

Marius Mouambénga, commissaire général du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo

DEUIL AU ROYAUME TEKE

Mort d'Auguste Nguempio, 17e Roi de la dynastie

(P.15)

EDITORIAL: **Barkhane**

BRAZZAVILLE

Un concours culinaire a clôturé le Mois de l'Europe

Raul Mateus Paula félicitant les vainqueurs (P.6)

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

L'association Union Sacrée Médias et Communication a le profond regret d' informer ses membres et sympathisants du rappel à Dieu de son président, Anicet TCHIKAYA. Décès survenu le 3 juin 2021, à Paris, en France, des suites de maladie.

La veillée mortuaire se tient, rue Kouka Kibouka, numéro 11, au quartier Diata, non loin de la Cité scientifique (ex-ORSTOM).

L'inhumation dont la date reste à fixer aura lieu à Pointe-Noire.

Que Dieu accueille le défunt dans son vaste Paradis et lui accorde le repos éternel !

JUSTICE

Les acteurs judiciaires du Niari, de la Bouenza et de Lékoumou exhortés à plus de travail

Le ministre de la Justice et des droits humains, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a séjourné, récemment, à Madingou, dans le département de la Bouenza. A cette occasion, il a délivré une communication à l'endroit des magistrats de la Cour d'appel de Dolisie et ceux des autres juridictions, notamment les tribunaux de grande instance de Dolisie, de Madingou, de Mossendjo, de Sibiti et de Mouyondzi, ainsi que les tribunaux d'instance de cette circonscription judiciaire.

Aimé Ange Wilfrid Bininga

La remise au travail, le respect des procédures et la collaboration avec les autres acteurs judiciaires, principalement les officiers de police judiciaire, tels sont les trois points qui ont constitué la toile de fond de cette communication.

Aimé Ange Wilfrid Bininga a commencé par rappeler à l'auditoire le sens du discours d'investiture du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, dans lequel il insistait sur la perte des valeurs dans les milieux professionnels congolais et appelait à la lutte contre les antivaleurs.

Abordant le point sur la remise au travail, il a rappelé aux magistrats que la Justice est un service public et, par conséquent, elle doit être rendue aux justiciables de façon permanente et non intermittente. *«Les magistrats ont l'obligation non seulement de résider dans le ressort du lieu de leur exercice, mais ils doivent également être présents de façon continue à leurs postes»*, a-t-il martelé. Puis, il a rappelé le sens des dispositions des articles 28 et 29 du statut de la Magistrature relatives à la désobéissance et aux sanctions disciplinaires: *«Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à des sanctions disciplinaires.»*

Concernant le respect des procédures, le ministre Bininga a précisé qu'il n'est nullement question de porter atteinte à l'indépendance des magistrats, en leur donnant des instructions, mais plutôt de réaffirmer les principes de base du respect des procédures prescrites dans l'intérêt d'une bonne administration de la Justice et de la sauvegarde des droits des justiciables.

Un accent particulier a été mis sur les points importants tels que la détention préventive, la mise en liberté sous caution et la non-présentation des accusés à l'occasion des sessions criminelles.

Par ailleurs, a précisé le ministre, les magistrats devraient rétablir la confiance entre les justiciables et l'institution Justice, en mettant en avant l'exemplarité

Concernant la collaboration avec les autres acteurs judiciaires, il a relevé qu'elle sous-entend la parfaite relation que les magistrats doivent entretenir avec les autres auxiliaires de Justice, à savoir: les avocats, les huissiers de justice, les notaires, les mandataires judiciaires et les officiers de police judiciaires.

C'est ainsi que le ministre a eu une séance de travail avec les officiers de police judiciaire. C'était en présence du préfet de la Bouenza, Jules Monkala Tchoumou. A cette occasion, le ministre a pris acte des doléances formulées par cette catégorie d'acteurs judiciaires, notamment la vétusté de la Maison d'arrêt de Madingou dont la visite a marqué la fin du séjour.

Sévérine EGNIMBA

ERRATA

Nous avons, par inadvertance, omis de placer les en-tête de certaines annonces de l'Office notarial J.A. MISSAMOU MAMPOUYA (Edition N°4062 du mercredi 9 juin 2021, pages 2 et 12).

Il s'agit des annonces:

- PROCES-VERBAL DU 40e CONSEIL D'ADMINISTRATION (Page 2)
- PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Page 12);
- PROCES-VERBAL DU 41e CONSEIL D'ADMINISTRATION (Page 12). Ces annonces devraient être précédées de la mention:

«NSIA ASSURANCES» S.A.
Société Anonyme
Avec conseil d'administration
Entreprise régie par le code des assurances
Au capital de 5.500.450.000 F. CFA entièrement libéré
Siège social: Brazzaville,
1, Avenue Foch Angle rue Sergent Malamine
(République du Congo)
R.C.CM n° 08 B 13 65

Les annonces:

- PROCES-VERBAL DU 40e CONSEIL D'ADMINISTRATION (P.12);
- PROCES-VERBAL DU 38e CONSEIL D'ADMINISTRATION (Page 12);
- PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Page 12) devraient être précédées de la mention:

«NSIA VIE ASSURANCES» S.A.
Société Anonyme
Avec conseil d'administration
Entreprise régie par le code des assurances
Au capital de 2.000.000.000 F. CFA entièrement libéré
Siège social: Brazzaville,
1, Avenue Foch Angle rue Sergent Malamine
(République du Congo)
R.C.C.M n° 08 B 13 65

Nous présentons toutes nos excuses à l'annonceur pour ces omissions.

CONGOCAP

Société à responsabilité limitée
Capital social: 1 000 000 de Francs CFA
Siège social: avenue Biltelika Dombi, B.P.: 105
Pointe-Noire, République du Congo / RCCM: CG-PNR-01-2021-B12 00302

AVIS DE CONSTITUTION

1. Aux termes d'un acte portant statuts de la société CONGOCAP, en date, à Pointe-Noire, du 3 mai 2021, reçu le 6 mai 2021, au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n° 246/MN/021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 mai 2021, sous le numéro 3264, folio 088/8, il a été constitué une société à responsabilité limitée régie par les lois et règlements en vigueur présentant les caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: CONGOCAP;
- Forme de la société: Société à responsabilité limitée;
- Capital social: Un million (1 000 000) Francs CFA;
- Parts sociales émises:
- Nombres: 100;
- Valeur nominale: Dix mille (10 000) Francs CFA;
- Modalités d'émission: Au pair;
- Libération: Totalité de la valeur nominale à la date de la souscription;
- Siège social: avenue Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe-Noire, République du Congo ;
- Objet social: La société a pour objet principal, directement ou indirectement, sous toutes ses formes, en tous pays, et plus particulièrement en République du Congo:
- la fabrication de bouchons en divers matériaux;
- la fabrication de produits d'emballage de tous types;
- le commerce général;
- la distribution de produits;
- l'industrie;
- la production d'énergies vertes;
- la production de produits chimiques pour le traitement de l'eau;
- l'exportation de grumes de bois,
- de participer à toutes sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ou à tous objets similaires ou connexes et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts, de fusion, d'association, de groupement, de commandite, ou autres,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

2. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, en date, à Pointe-Noire du 3 mai 2021, reçu le 6 mai 2021, au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire no 246/MN/021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 mai 2021, sous le numéro, 3259, Folio 088/3, il a notamment été décidé de nommer, en qualité de gérants de la société, pour une durée de deux (2) ans renouvelables:

1. Monsieur Joaquim José FURTADO CAMPOS D'OLIVEIRA, de nationalité angolaise, né à Lisbonne le 7 mai 1967, titulaire du passeport n°N1540533, résidant sur l'Avenue Boulevard Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe Noire, République du Congo;

2. Monsieur Carlos MARTINS PINTO VARA, de nationalité portugaise, né au Mozambique le 3 juin 1969, titulaire du passeport n°CA802907, résidant sur l'Avenue Boulevard Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe-Noire, République du Congo;

3. Monsieur Petrus Johannes Van NIEKERK, de nationalité sud-africaine, né en Afrique du Sud le 19 juillet 1955, titulaire du passeport n°M00197467, résidant sur l'Avenue Boulevard Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe- Noire, République du Congo;

4. Monsieur Diogo Luiz FERRAZ DE OLIVEIRA, de nationalité brésilienne, né au Brésil le 12 décembre 1982, titulaire du passeport n°YC852690, résident sur l'Avenue Boulevard Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe-Noire, République du Congo;

5. Monsieur Jaime LIMA, de nationalité portugaise, né à Santarém le 13 juillet 1975, titulaire du passeport n°P400869, résidant sur l'Avenue Boulevard Bitelika Dombi, B.P.: 105, Pointe- Noire, République du Congo;

3. Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-B12-00302, le 18 mai 2021.

Pour avis,

La Gérance.

VIE DES PARTIS

Uphrem Dave Mafoula parle d'un Gouvernement trop pléthorique

Ancien candidat à la présidentielle de 2021, Uphrem Dave Mafoula, président du parti «Les Souverainistes», est sorti du *«silence réflexif»* qu'il s'était imposé pour réarmer ses idées. Il s'est engagé au cours de la conférence de presse qu'il a animée le samedi 12 juin dernier à assumer une ligne politique *«courageuse, responsable et utile»* qu'il a appelée l'*«ambition tranquille».*

Uphrem Dave Mafoula

Pour lui, cette *«ambition tranquille»* n'est pas autocentrée, *«elle sera attentive à la souffrance de tous ces Congolais dont le quotidien est à peine vivable. Elle nous projette vers l'avenir et tourne déjà notre regard vers l'action de la nouvelle équipe gouvernementale. L'action entendue ici comme traduction du véritable engagement politique, celui-là même qui transforme les promesses en réalités. Car, qu'importe la grandeur des partis et les élogieux discours de campagne qui mettent les foules en ébullition, l'essentiel en politique c'est l'efficacité dans l'action et dans l'exercice du pouvoir. De façon que, le devoir de faire l'emporte sur le pouvoir de dire»,* a expliqué Uphrem Dave Mafoula.

C'est pourquoi, *«nous sortons aujourd'hui de notre silence, afin de nous prononcer, en toute prospectivité, sur l'actualité politique. Car, toute vraie lutte politique postule le débat théorique rigoureux des efforts de réflexion considérable. Notre volonté ici est de porter la voix du peuple congolais, un peuple qui a toujours choisi d'assumer son histoire, dans tous ses aspects, sans complaisance aucune. Notre sublime aspiration est de voir le Congo retrouver son unité, sa grandeur, sa force et son équilibre économique et sociale»*, a-t-il poursuivi.

Le président du parti Les Souverainistes a fait savoir que la crainte de voir le Congo réemprunter la voie de l'inertie et de l'incertitude ne cesse de hanter les Congolais. *«Cette crainte se justifie du fait que les Congolais continuent de s'inquiéter de la capacité d'écoute des gouvernants, alors qu'ils ne cessent d'envoyer un signal fort au sujet de la réduction du train de vie de l'Etat et de l'établissement d'un Etat économe. Ils sont étonnés que le premier acte de ce nouveau quinquennat fasse fi de l'impact budgétaire qu'aura un Gouvernement pléthorique de 38 ministres. Un tel nombre conditionne-t-il l'efficacité?»*, s'est-il interrogé.

Pour Uphrem Dave Mafoula, l'efficacité d'un Gouvernement ne dépend nullement du nombre pléthorique des ministres, ni de l'apparition des mêmes visages, mais performativement de la volonté, de l'action et de la rationalité.

Il a rappelé les efforts à consentir dans l'accomplissement du Programme avec le FMI sur l'axe assainissement budgétaire. *«Notre pays reste encore vulnérable sur tous les fronts: vulnérabilité sécuritaire face à la délinquance juvénile croissante; vulnérabilité économique face au chômage des jeunes; vulnérabilité sociale découlant de la situation des retraités et des étudiants; vulnérabilité morale et politique. Tout ceci est amplifié par la crise sanitaire mondiale. Dans un tel contexte, nous attendons du nouveau Premier ministre des aptitudes au commandement, avec l'espoir qu'il sera capable d'apporter une réponse institutionnelle, économique, sociale et régalienne, incarnant ainsi le retour de l'Etat au service des Congolais»,* a-t-il indiqué.

L'aptitude au commandement, estime-t-il, *«c'est d'abord s'imposer à soi et à toute son équipe une conscience républicaine dans le respect et la mise en valeur de la sacralité des hautes fonctions de l'Etat. Ce qui exclut toutes scènes de spectacle dans l'exercice des fonctions ministérielles. C'est aussi la promptitude dans l'application des lois, textes et règlements».*

Le conférencier a interpellé le Premier ministre sur l'application des dispositions de l'article 103 de la Constitution, relatives à la présentation devant l'Assemblée nationale, du Programme d'action du Gouvernement. En effet, *«nommé le 12 mai dernier, nous avons du mal à admettre un mois après, que le Premier ministre n'ait toujours pas fait sa déclaration de politique générale…Le peuple reste en attente de l'application par le Président de la République, le Premier ministre entrant et sortant et tous les ministres entrants et sortants, des dispositions de l'article 55 de la Constitution qui dispose que «tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci».*

Uphrem Dave Mafoula pense qu'il faut sauver la destinée du Congo. *«L'avenir du pays nous engage tous! Le Congo doit être reconstruit, pierre par pierre. Que chaque Congolais fasse sienne cette bataille et s'y implique où qu'il se trouve. Il nous faut dès lors retrousser nos manches et labourer notre ambition tranquille, cerner les conditions d'un sursaut congolais et proposer une alternance»,* a déclaré le conférencier, tout en réaffirmant son ambition à servir le peuple.

«Nous sommes de ceux qui bâtissent, réparent, améliorent et regardent l'avenir avec un regard toujours positif. C'est pourquoi nous restons responsables dans la conception et la proposition des mesures participant au redressement du pays, afin d'approcher l'horizon du développement qui ne sera possible qu'à condition que le Congo libère toutes les générations de ses artisans, l'intelligence de ses cadres, la créativité et l'imagination de sa jeunesse; la grandeur morale et culturelle de toutes ses ethnies, toutes ses potentialités humaines», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Barkhane

Le Président français a annoncé que l'opération Barkhane au Sahel sera redimensionnée. Disons-le tout de suite: c'est le propre d'une opération comme celle-là, destinée à contrer la menace jihadiste dans le Sahel et impliquant des armées nationales aux méthodes parfois divergentes, de se remettre en question, de s'interroger sur leurs résultats ou même de prendre fin.

La levée de boucliers que cette décision a soulevée, en Afrique de l'Ouest et dans les pays francophones du continent, est un peu surprenante. Il n'y a pas longtemps encore, des manifestants étaient dans la rue, à Bamako ou à Ouagadougou, pour réclamer la fin de cette opération vécue par les nationalistes comme taquinant de trop près leur conception de la souveraineté et de l'indépendance.

Je suis surpris que les mêmes qui hurlaient à la recolonisation se soient aujourd'hui transformés en quémandeurs de rallonge. Ou on veut d'une chose ou on veut son contraire, c'est un *«simple»* jeu de cohérence avec soi et avec les partenaires. Pendant sept ans, cette opération a pu empêcher les pires épisodes de sang; l'islamisation à marche forcée de pays mis en coupe réglée par des théocrates dont une conception de la démocratie peut faire du mal en premier à ceux qui devaient en jouir, c'est déjà quelque chose!

Mais le plus important ici est ce manque de cohérence dans ce que nous voulons tous pour notre vivre ensemble dans nos nations. Ciblant la démocratie, le Mali a enregistré deux coups d'Etat en une année. Le pays a perdu le contrôle d'une bonne partie de son nord occupé par des mouvements jihadistes, a donné l'impression, à chaque coup d'Etat, de vouloir et le frein, et l'accélérateur. Dialoguer avec les jihadistes ou les combattre avec résolution ?

Aller vers la démocratie par le vote, tout le monde le dit, mais vient le coup d'Etat et certains lui trouvent déjà des circonstances atténuantes. Et érigent des tresses de lauriers à ceux qui l'ont réalisé. Comme s'il fallait trier entre les bons et les mauvais coups d'Etat. Nous sommes à la fois désireux de changements et fascinés d'immobilisme: pourvu que ce qui change ne change pas !

Le plus grave ici, quelles que soient les coulisses des accords et des visions partagés, c'est qu'au moindre problème nous nous déchargions sur les autres de nos incompétences propres.

L'opération Barkhane a coûté la vie à une soixantaine de soldats français au Sahel. Elle a coûté la vie à plus de 1000 soldats des pays de la région: mettre en balance les uns et les autres serait indécent. Seule devrait compter la détermination à ne pas créer la cause de mort des uns, ou des autres. Nous n'en prenons pas le chemin en caressant les idéologies barbues et en compliquant la tâche de ceux qui agissent sur le terrain.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMEMORATION

10 juin, Journée de la Concorde nationale

A l'occasion du 30e anniversaire de la Journée de la concorde nationale issue de la Conférence nationale souveraine (25 février au 10 juin 1991), couplée du 20e anniversaire de la création du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo. Une causerie-débat sur le thème: «paix et reconstruction du Congo: bilan et perspectives», a eu lieu à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, sous la direction du commissaire général, chargé de la permanence du comité de suivi, Marius Mouambénga, qui, peu avant cette activité, a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle des victimes de l'intolérance politique, située à côté de la Préfecture.

Marius Mouambénga

Malgré le contexte imposé par la pandémie à coronavirus COVID-19, cette causerie-débat a connu la participation des acteurs politiques, de la société civile et d'autres partenaires du Congo dont les Nations unies. Ils ont eu droit à des communications sur les sous-thèmes développées par des éminents conférenciers. *«Communication: droits de l'homme: paix et démocratie» par Gabriel valère Etéka-Yemet, président de la Commission national des droits de l'homme; «Renforcement des valeurs morales et patriotiques pour consolider le fondement du vivre ensemble»* par Joseph Léon, membre du Haut-commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale.

Pour le commissaire général du comité de suivi, la paix, la reconstruction et la réconciliation ne résultent pas de la génération spontanée mais plutôt des efforts des peuples qui se fixent des objectifs clairs et s'emploient inlassablement à les réaliser. Estimant que du 10 juin 2021, devrait donner l'occasion aux organisations et institutions crées dans le pays de débattre des questions de paix et de reconstruction *«en tirant notre expérience mais surtout en s'assurant que notre approche, depuis la cérémonie de lavement des mains du 10 juin 1991, a permis effectivement la réconciliation des filles et fils du Congo».* Il soutient que la cérémonie de lavement des mains entre les acteurs politiques majeurs de la politique fut un moment ritualisée pour exhorter les uns et les autres à la tolérance. Dans un élan patriotique en vue du renouveau national, les filles et fils du Congo s'étaient exprimés sur l'avenir du Congo, seul sublime bien commun en partage entre tous. *«Dans une démarche solidaire et exemplaire, même au niveau du simple citoyen, cette journée doit être celle de la main tendue à l'autre pour révéler notre humanité, notre force de tolérance et du pardon».*

Clôturant cette causerie-débat, Marius Mouambénga a reconnu que beaucoup reste à faire pour arriver au vivre ensemble *«Nous avons fait un petit pas vers la paix. Nous devons nous battre pour que cette paix se consolide. Mais il reste un débat, c'est celui, de la reconstruction de l'homme. Parce que c'est celui, qui est au centre de nos malheurs».*

Pascal-Azad DOKO

AFFAIRES FONCIERES

Pierre Mabiala a jeté bas une clôture illégale à Loango!

Le fonctionnement de l'Etat est régi par les textes auxquels tout citoyen est censé obéir, et tout citoyen doit obéir aux règles et aux lois de la République. Dans une véritable croisade pour restaurer l'autorité de l'Etat, mot en vigueur désormais, le ministre d'Etat, chargé des Affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabiala, est allé le dire et le faire comprendre aux populations et aux riverains de la baie de Loango, dans le Kouilou, le 10 juin dernier. Accompagné du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, le ministre d'Etat a fait démolir un mur d'enceinte et des constructions illégales sur un terrain occupé par un sujet franco-camerounais, Bastian Descours. Sur cette superficie de près de 10000m2, l'Etat entend désormais exercer son droit de propriété et la force de la loi.

Ce mur d'enceinte a été démoli.

Restaurer l'autorité de l'Etat, c'est la préoccupation du Premier ministre, son axe de travail principal. Sur le foncier où il n'est pas rare de trouver des constructions sans permis, des parcelles vendues et revendues, des spoliations abusives etc… le ministre d'Etat Pierre Mabiala veut que le bulldozer passe où la loi peine à arriver. Les occupations des terres dévolues ou appartenant à l'Etat constituent de véritables pollutions, estime le ministre des Affaires foncières.

Hier, c'était à Brazzaville avec les habitants qui avaient occupé le terrain du cimetière de la Tsiémé ou encore les occupants anarchiques à Lifoula de la base-vie d'une société chinoise construisant la ligne haute tension Ewo Boundji, notamment, le tour revenait ce 10 juin au département du Kouilou de sentir la fermeté du ministre à la blouse orange.

Le baie de Loango figure sur la liste du patrimoine culturel de l'humanité de l'UNESCO. Elle demeure un lieu avec le passé du temps de l'esclavage. Chaque personne, congolais ou étranger, devrait en être le protecteur et non le destructeur. En rappelant cela, le ministre de la Culture a souligné que la terre appartient à l'Etat et ceux qui la vendent ne peuvent pas être au-dessus des lois.

«Le Congo a l'obligation de protéger cet espace et le Congo notre pays a manifesté sa volonté en publiant en 2021 le décret 2021/5002021 du 19 octobre 2021 portant création de zone de mise en défense pour la rénovation et le ménagement de certains lieux de la ville de Pointe-Noire. En 2002, le Président de la République, avait fait le déplacement de Loango pour poser la première pierre de réhabilitation de ce site historique chargé d'histoire, de ce lieu de mémoire. Tout ceci pour rappeler l'engagement et la volonté de notre gouvernement de protéger cet espace parce qu'à travers le monde tous ces lieux qui ont servi la traite négrière sont protégés», a rappelé le ministre Moyongo.

Pour sa part, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a réaffirmé que le respect des normes est essentiel. *«La démolition de ce mur est motivée par la loi. Il s'agit de la loi 9 portant code du domaine de l'Etat qui protège tous les biens de l'Etat en domaine public comme en domaine privé. Ici nous sommes dans un domaine public maritime doublé d'un domaine public culturel ou de monument. Cet endroit est chargé d'histoire. Ce qui a motivé de démolir ce mur, c'est la loi, c'est le règlement et surtout l'expression de la puissance publique. C'est l'Etat qui est venu récupérer son bien et rentrer dans tous ses droits. Les biens du domaine de l'Etat sont imprescriptibles. Ça veut dire que toute appropriation privée est interdite».*

L'opération a permis au ministre d'Etat Pierre Mabiala d'attribuer d'autorité les deux bâtiments construits sur le site à la Police nationale qui y établira un poste avancé, et au ministère de la Culture qui va y ériger la direction départementale du patrimoine du Kouilou.

Madocie Déogratias MONGO

ASSOCIATION

Les aveugles de l'AFAD se mobilisent contre les violences faites aux femmes

L'association Action des femmes aveugles pour le développement (AFAD) a organisé du 7 au 8 mai dernier à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, un atelier de sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Des dizaines de femmes vivant avec handicap ont pris part aux travaux.

Sous le patronage du directeur départemental des affaires sociales de la Lékoumou, M. Jean Bosco Ndinga, plusieurs participants sont venus en nombre de différents services ministériels, de la société civile, des confessions religieuses ou des comités de quartiers. Tous ont suivi avec une particulière attention les six communications préparées par Jean Bosco Ndinga, Stevy Kamangon, Jean de Dieu Mpassi et Sauraya Milandou sur les manifestations, les causes et les conséquences des violences faites aux femmes handicapées.

Le vice-président de «Viens et Vois», M. Dieudonné Mbimi, a rappelé que «la violence aux handicapés constitue une violation grave des droits humains ».

La photo de famille après l'atelier

Témoignages

Madame Biyo (38 ans): *«Nous étions dans le sommeil de l'ignorance. Nous pouvons maintenant appliquer tout ce que nous avons appris.»*

Solange (35 ans) : *«Cela dure depuis 5 ans ; aucune suite n'a été donnée à ma plainte. Je suis désemparée et même il me vient envie de me suicider. Lorsque je croise mon bourreau sur mon passage, je suis gagnée par la peur.»*

Pour sa part, le directeur départemental des Affaires sociales de la Lékoumou a cité le cas d'une mineure abusée alors que des efforts des amis de l'agresseur tentent de faire tomber les poursuites.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.46.83 — E-mail: officebatia@gmail.com — 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

«OCEAN BUSINESS» S.A.R.L
Société A Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: 1.000.000
Siège social: N°13, Rue HYACINTHE LOEMBA,
Quartier Siafoumou, vers le Pont de TSIALI, Pointe-Noire/République du Congo
RCCM: CG/PNR-01-2021-B12-00320.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le premier Avril deux mille vingt et un, et enregistré à Pointe-Noire, le huit Avril deux mille vingt et un, folio 068/1 n°945, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:
Dénomination: OCEAN BUSINESS ;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;
Associés: Monsieur Jean POATY LELO; Monsieur Christ Marlon POATY; Madame Joséphine Sylvie POATY LELO Née BIYENGUI; Madame Dardenne PAMBOU MANTONO; Mademoiselle Michaelle Jennifer POATY;
Et Mademoiselle Loïcka Laurène POATY.
Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA ;
Siège social: 13 Rue HYACINTHE LOEMBA, quartier SIAFOUMOU, vers le pont de TSIALI ;
Objet social: Prestation de services et Agro pastoral ;
Gérance: Pour son premier exercice, la société est administrée et gérée par Monsieur Jean POATY LELO.
RCCM: numéro CG-PNR-01-2021-B12-00320.
Pour avis.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE KIM MINING, en sigle «KM»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 26 Mai 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 27 Mai 2021, sous le folio 099/2 NO1229, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: KIM MINING, en sigle «KM» SARLU ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: Cinq millions (5 000 000) de francs CFA, divisé en cinq cent (500) parts de dix mille (10 000) ;
Siège social: Quartier Mpita-Wharf, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
-La prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, la circulation et la transformation des substances suivantes: Substances métalliques ferreuses et non ferreuses (le fer, le manganèse, le cobalt, le nickel, le chrome, l'aluminium, le vanadium, le titane, le zirconium, le molybdène, le tungstène, le cuivre, le zinc, l'étain, le mercure, les terres rares); Substances précieuses (l'or, l'argent, le platine, le palladium, le rhodium, l'iridium, le diamant, l'émeraude, le rubis, le saphir, l'amazonite, l'aventurine, le béryl, la dioptase, le topaze, le chrysobéryl, la cordiérite, le quartz, la tourmaline et la turquoise) ; L'opale.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur KIMFOKO Anicet.
RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00281 du 31 Mai 2021.
Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION

DE LA SOCIETE CARNEGIE MEDICAL SERVICES
En sigle «C.M.S.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 29 Avril 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 18 Mai 2021 sous le folio 094/1 N°1166, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: CARNEGIE MEDICAL SERVICES, en sigle «C.M.S.» ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée ;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Quartier Mpita, Pointe-Noire, République du Congo ;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
-Vente, location et Maintenance des équipements et consommables médicaux;
-Prestations diverses.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;
Gérant: Monsieur NOUMBISSIE Guy Bertrand ;
RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00322 du 1er Juin 2021.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO

MAITRE ROSELE PIERRE NTAMBANI
NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs, Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel, Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
Email:roselepierrenotoire19@gmail.com République du Congo

TTsgr
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social à Brazzaville: 01, rue de l'Abbé Jonas, Kibina - Madibou
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, a reçu les actes authentiques portant Statuts et Déclaration Notariée de Souscription et de Versement de la Société dénommée TTsgr, signés le 22 mars 2021, enregistrés à la recette des Impôts de Ouenzé, à Brazzaville, le 22 mars de la même année; sous le Folio 054/4; no 0508 (statuts) et sous le folio 054/5; n°0509 (DNSV). Les caractéristiques de ladite société sont les suivantes:
Dénomination: TTsgr ;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
Objet: la société a pour objet:
-La production et la transformation des produits agricoles ;
-La formation des jeunes aux métiers de l'agriculture et de l'élevage ;
-L'import-export de la production agricole ;
-Le bâtiment et les travaux publics ;
-La distribution des consommables informatique ;
-La vente du matériel informatique ;
-La production et la promotion artistique ;
-La vente des matériaux de construction et la quincaillerie ;
-La communication et marketing ;
-Les NTIC ;
-Le transport, la vente et la location des véhicules ;
-La vente des pièces détachées des véhicules ;
-La vente du matériel de bureau ;
-La prestation des services ;
-La vente des boissons et des aliments ;
-L'importation des véhicules et engins agricoles et lourds.
Capital social: un million (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites, et attribuées à l'Associé Unique ;
Siège social: Brazzaville, 01, rue de l'Abbé Jonas Madibou Brazzaville, République du Congo ;
Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM ;
Gérant: Monsieur Jonas K ;
Immatriculation au RCCM: le 25 mars 2021, sous le no RCCM CG-BZV-01-2021-B13-00165.

Maître Rosele Pierre NTAMBANI,
Notaire.

COOPERATION

Le Congo et l'Afrique du Sud veulent continuer à cheminer ensemble

L'Afrique du Sud se tient plus que jamais prête à renforcer sa coopération avec le Congo et avec le reste de l'Afrique. Son ambassadeur à Brazzaville, M. Johnny Sexwale, l'a répété avec force et conviction le 21 mai dernier à l'hôtel Olympic Palace où il faisait se rencontrer hommes d'affaires sud-africains et entrepreneurs congolais dans une séance de réseautage. Quelles opportunités offre le Congo dans le domaine de affaires? Et quelles possibilités le know-how sud-africain largement reconnu sur le continent et au-delà pourrait être bénéfique aux deux pays?

La coupure du gâteau par l'ambassadeur Sexwale.

Cette rencontre de réseautage avait deux particularités importantes. Les chamboulements imposés à l'agenda mondial par le Coronavirus n'ont pas permis de célébrer à la date habituelle du 27 avril la Journée nationale de l'Afrique du Sud. C'est ce jour-là, en effet, en 1994, que la majorité noire sud-africaine a pu se joindre au reste du monde libre comme nation. Jusque-là, les Noirs étaient opprimés par des suprémacistes tenants de l'Apartheid, la politique officielle de discrimination de la majorité du pays. Devant le monde entier, le pays ramenait à la lumière son icône de la liberté, Nelson Mandela, emprisonné pendant 27 ans sans jamais renoncer à ses idéaux de justice et d'équité mais pas avec une volonté de vengeance. C'est donc à la date du 21 mai, à Brazzaville, que cette journée a pu être célébrée. Mais la manifestation tombait aussi dans le contexte du renouvellement des responsabilités au sein du Gouvernement du Congo, désormais dirigé par Anatole Collinet Makosso. Il a d'ailleurs fallu réaménager le programme prévu en accueillant pour sa première rencontre avec les diplomates étrangers, le tout-nouveau ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou-Nguesso.

Les allocutions prononcées à l'occasion ont rappelé cette histoire africaine commune qui a conduit à la libération de l'Afrique du Sud. L'Ambassadeur Sexwale a reparcouru brièvement cette histoire, insistant sur les différentes étapes qui l'ont composée: l'Algérie, qui a assuré une formation militaire secrète à Nelson Mandela en 1961; l'Angola qui s'est ouvert aux mouvements de libération tel le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela; l'Union soviétique, Cuba mais aussi la République (populaire) du Congo alors que son Président, Denis Sassou-Nguesso, assumait la présidence tournante de l'Organisation de l'Unité africaine …

«L'Afrique du Sud est vraiment reconnaissante à de nombreux pays, et en particulier aux pays africains, qui ont apporté leur soutien à la lutte de sa libération», a dit l'ambassadeur Sexwale.

«L'attachement de l'Afrique du Sud à la consolidation de l'agenda africain est clairement démontré par notre présence diplomatique dans la plupart des pays africains», a poursuivi le diplomate.

Avec le Congo, pays avec lequel l'Afrique du Sud a établi des relations diplomatiques à partir de mars 1993, *«avec un plan envisagé pour tirer parti des relations politiques et de la coopération économique»,* a conclu l'ambassadeur Sexwale.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COVID-19

A peine dix malades hospitalisés à Léyono

C'est ce qui ressort de la visite effectuée par le ministre de la Santé, Gilbert Mokoki, le 10 juin dernier, à la clinique Albert Léyono transformée en site de la COVID-19 depuis la déclaration du premier cas testé positif au Congo le 14 mars 2020.

Pendant la visite

Pour le président de la Commission prise en charge, le Prof. Monabeka, cette visite du ministre vient à point nommé parce que le site connaît beaucoup de difficultés dans la prise en charge, mais aussi en médicaments et en matériel.

Avec une capacité d'accueil de 70 lits dont 60 opérationnels, ce site n'a pas de zone orange parce que les travaux du pavillon n'ont jamais été achevés. Certes, le nombre des malades à diminué à 10, il est à déplorer la non opérationnalité du service de radiologie par manque d'équipements, tout comme celui de la gynécologie et le bloc opératoire.

Désabusé, le personnel soignant et non soignant réclame le paiement de primes qui s'élèvent à 8 mois, en dépit des risques qu'il encourt en étant au contact permanent avec les malades de la COVID-19.

Malgré tout, les soignants continuent de travailler. L'ambiance n'était pas électrique à l'arrivée du ministre Mokoki.

Cette situation devrait embarrasser la Coordination nationale qui doit peser de tout son poids pour veiller à la bonne gestion, non seulement des fonds alloués, mais également des médicaments et autres intrants tels que les masques, les équipements de protection individuelle, etc.

Le Congo ne peut-il pas s'empêcher de connaître des dysfonctionnements inhérents liés à l'argent pour payer les gens qui se sont sacrifiés pour servir la République là où bon nombre de médecins ont déserté, d'où le recours aux retraités?.

Le ministre Gilbert Mokoki a reconnu que le site connaît un problème de logistique et d'insalubrité qui, selon lui, s'explique par la démotivation du personnel. *«Nous allons trouver les solutions à cela»,* a-t-il promis.

Il a salué l'engagement et la détermination du coordinateur du site, le docteur Henri Germain Soussa. *«Je lui adresserai mes félicitations par écrit. Il faut reconnaître que ce n'était pas facile. Beaucoup ont taillé (déserté, Ndlr) la zone»*, a reconnu le ministre qui a demandé au directeur général de l'administration de lui fournir la liste de tout le personnel du site. *«Ils passeront en conseil de discipline».*

Le recours aux crieurs pour appeler les populations à la vaccination

Face à la crise sanitaire mondiale causée par la COVID-19 depuis décembre 2021, les partenaires de l'AMC COVAX ont adopté une initiative mondiale de prévention par la vaccination pour sortir de la crise résultant de cette pandémie. A l'instar d'autres pays, le Congo a lancé officiellement sa campagne de vaccination le 25 mars dernier. Mais depuis lors, on note un manque d'engouement des populations.

Au cours de sa réunion du 26 mai dernier, la Coordination nationale de lutte contre la COVID-19 avait appelé à la mobilisation de toutes les forces vives de la nation, y compris les acteurs sociaux et communautaires.

L'objectif de la vaccination est de protéger près de trois millions et demi de la population, soit 60% des personnes contre les formes graves de la maladie et atteindre l'immunité individuelle et collective.

Durant la campagne de sensibilisation lancée le vendredi 11 juin dernier, les crieurs passeront dans tous les quartiers de Brazzaville pour porter le message en vue d'amener les populations à adopter des attitudes plus favorables à la vaccination. *«Vous devez donner les avantages de la vaccination, indiquer les cibles de la campagne de la vaccination et informer la population sur les mesures barrières»*, avait-il été recommandé.

«Votre responsabilité est immense», a dit, quant à lui, le secrétaire général de la préfecture, en lançant la campagne. C'était en présence du Dr Moubousse, directeur départemental des soins de santé de Brazzaville.

Il a exhorté les crieurs à faire de la sensibilisation de proximité afin de pousser les populations à adhérer massivement à la vaccination.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTÈRE DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ARTISANAT ET DU SECTEUR INFORMEL

Jacqueline Lydia Mikolo a visité les structures sous tutelle

Il s'agit des directions générales de l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE), du secteur informel et de l'Agence de développement pour les très petites, petites et moyennes entreprises (ADPPME).

«Nous venons de visiter trois structures. C'est pour toucher du doigt les réalités, prendre le premier contact avec les équipes qui y travaillent et échanger avec elles. Ça nous donne déjà une idée des conditions de travail, des défis à relever, des enjeux importants qui entourent les missions des unes et des autres. Nous allons revenir très prochainement pour des vraies séances de travail où nous allons vraiment réfléchir et recadrer les défis et les urgences du moment», a déclaré le ministre.

S'agissant du constat, le ministre a indiqué: *«Ça se passe de mots. Nous avons un programme du chef de l'Etat qui a de grandes ambitions pour la création d'entreprises, en matière de climat des affaires. Il faudra qu'on s'en donne les moyens. Et, si on veut s'en donner les moyens, il faudra qu'on améliore les conditions d'accueil des entrepreneurs et du futur entrepreneur. Les défis sont nombreux, le constat est là. Il nous revient de trouver les solutions aux problèmes qui se posent»*, a-t-elle poursuivi.

KAUD

Coup d'oeil en biais

On se tire dans les pattes au Gouvernement

S'il y a un sujet qui a animé l'actualité politique congolaise la semaine passée, c'est bien la réaction de la nouvelle ministre du Tourisme Destinée Hermela Doukaga après la passation de service avec son prédécesseur et actuelle ministre de l'Environnement, Arlette Soudan Nonault. Dans une fiche confidentielle adressée au Premier ministre Anatole Collinet Makosso ayant fuité sur la toile, elle relève les pratiques peu orthodoxes de sa collègue qui aurait, entre autres, dissimulé *«des comptes bancaires inhérents au ministère, domiciliés à la Banque postale du Congo»* et ignoré de faire un *«état exhaustif du parc automobile du ministère».* Elle précise qu'aucun véhicule n'a été mis à sa disposition, *«à l'exception d'un bus de marque King Long»*. Le silence du Gouvernement s'explique-t-il par le séminaire auquel Collinet Makosso a convié son équipe pendant une semaine à Kintélé?

Andely a la cote, mais on lui fait un procès

Rigobert Roger Andely, qui est revenu au Gouvernement au même portefeuille des finances et du budget qu'il avait quitté en 2005, a la cote au sein des populations qui appréciaient déjà ses mesures concernant la gestion rigoureuse des finances. On l'appelait Monsieur «Bic rouge» car il n'hésitait pas à faire de grandes coupes dans les demandes de financements, même celles émanant de la présidence de la République. Pour bon nombre de Congolais, par exemple, c'est lui avait mis fin à la guerre du Pool lors de ce premier passage au Gouvernement en coupant les vivres à ceux qui avaient fait de cette sale guerre leur fonds de commerce et multipliaient les opérations militaires sur le terrain pour justifier la sortie inconsidérée d'argent du Trésor public. Mais aujourd'hui à peine nommé, son cabinet est jugé pléthorique, avec des conseillers dont le nombre serait au-delà de celui *«prévu par les textes»* en ces temps de tensions de trésorerie. Ce qui donne lieu à des interrogations sur sa capacité à donner le bon exemple.

Pris la main dans le sac!

Un homme a été pris la main dans le sac par les services de police judiciaire de Ouesso, dans la Sangha. Pendant longtemps, il a prétendu être un capitaine de police AET et s'est fait passer comme tel auprès des agents de la Force publique et à la population qui se sont familiarisés avec lui, a rapporté le correspondant de Radio-Congo dans la ville septentrionale. Donc, pendant tout ce temps, il a bénéficié des facilités et privilèges dûs à *«son»* grade. Malheureusement pour lui, son comportement a fini par attirer l'attention de son entourage. Après enquête, on s'est rendu compte qu'il n'était qu'un imposteur. Ce que voyant, le commandement territorial de police judiciaire a fini par l'interpeller et l'arrêter.

SOPECO: bataille des chiffres entre employeur et employés!

En faisant le point des recettes mensuelles de la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) le mardi 9 juin dernier devant les travailleurs réunis en assemblée générale, le ministre des Postes et des télécommunications, Léon Juste Ibombo a conclu qu'elles sont maigres et loin de couvrir la masse salariale évaluée, selon lui, à 39 milliards de francs CFA. Il est donc impossible de payer mensuellement les salaires. Les employés affirment pour leur part que les chiffres publiés par le ministre ne sont pas les vrais. Selon leurs sources, le service EMS Poste Express, par exemple, générait assez d'argent avec des montants plus élevés que ceux dévoilés par la tutelle. Employeur et employés sont donc toujours à couteaux tirés.

Le bulldozer est passé à la baie de Loango

Dans notre coup d'œil du précédent numéro, nous avons fait état de l'érection par un étranger d'un long mur au bord de la baie de Loango, un domaine marin pourtant protégé dans le département du Kouilou qu'il a occupé illégalement. Eh bien, un bulldozer est allé le réduire en gravats! Une opération conduite par le ministre d'Etat Pierre Mabiala, des Affaires foncières et du domaine public, qui y a effectué une visite le jeudi 10 juin dernier. Son collègue ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, associé à cette descente, s'en est, naturellement, frotté les mains. Un des bâtiments construits sur le site a été attribué à son département, l'autre à la Police.

D'énormes coups de tonnerre en saison sèche à Brazzaville

Dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 juin 2021, Brazzaville a été réveillée par d'énormes coups de tonnerre qui ont même effrayé les animaux domestiques. S'en est suivie une pluie diluvienne. Une de ces grosses pluies redoutées dans les zones inondables. Un vent violent a soufflé aussi sur la ville. Le jour du décès d'Auguste Nguempio qui est le dix-septième roi du royaume Téké, le mardi 8 juin, des coups de tonnerre ont également zébré le ciel, accompagnés d'une tornade à la périphérie nord de la capitale congolaise. Comme quoi, la saison sèche n'est pas toujours comme on croit.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ENVIRONNEMENT

Faire avancer la perception des enjeux dans le Bassin du Congo

La 15e session ordinaire du Comité des ministres de la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) s'est tenue du 1er au 2 juin dernier par visioconférence. Elle a été présidée par Herbert Gotran Djono, ministre du Développement, de l'énergie et des ressources hydrauliques de la République centrafricaine, président en exercice du Comité des ministres de la CICOS. Jean Marc Thystère Tchicaya, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande du Congo, ainsi que les ministres de l'Angola, du Cameroun, de la RDC et du Gabon y ont participé.

Jean Marc T. Tchicaya

Les assises du Comité des ministres de la CICOS ont été précédées par la seizième session ordinaire du Comité de direction tenue aussi par visioconférence du 26 au 28 mai dernier.

A cette réunion, les ministres ont examiné et adopté le procès-verbal de la 14e session du Comité de la CICOS, les rapports de contrôle de l'Etat d'exécution des budgets exercices 2018, 2019 et 2020, ainsi que les rapports des travaux de la16e session ordinaire du Comité de direction de la CICOS. Concernant la désignation du poste du secrétariat général de la Commission, il est attribué à la République du Gabon pour un mandat de cinq ans. Le président en exercice de la CICOS a mandaté le vice-premier ministre, ministre des Hydrocarbures de la RDC pour porter ce dossier à un haut niveau Mme Judith Efundem Agbor, secrétaire générale de la CICOS, a remercié le président du comité des ministres de la CICOS pour la constante sollicitude et l'appui inconditionnel apportés à la CICOS ainsi que les délicates attentions et les dispositions prises. La secrétaire générale a fait la synthèse des activités menées au cours de trois années (2019, 2020 et 2021) et annoncé l'aboutissement des démarches avec l'Union européenne et la coopération française qui ont permis l'octroi de deux importants financements. Le président en exercice du Comité des ministres Herbert Gotran Djono a rappelé que la CICOS est un instrument de coopération stratégique, d'intégration sous-régionale, symbolisant la qualité des relations historiques, politiques, économiques et culturelles qui lient les Etats membres et qui traduisent leur volonté commune de gérer ensemble les immenses potentialités du Bassin du Congo et du fleuve Congo.

A l'issue de la 15e session, le président du comité a confié à la République du Congo, conformément aux dispositions de l'article 18 l'accord instituant un régime fluvial uniforme créant la CICOS. A noter que la prochaine session ordinaire du Comité des ministres de la CICOS se tiendra à Brazzaville.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CLÔTURE DU MOIS DE L'EUROPE

Dragon de feu remporte le prix de cuisine

Ouvert le 9 mai 2021, le mois de l'Europe s'est clôturé le 30 mai dernier avec le challenge culinaire *«Bondéko»*. Organisé par l'Union européenne en partenariat avec l'Ecole spéciale, quatre équipes de cuisine ont compéti devant le chef Honor Toudissa: Walvé cuisine, Le loup, Panthère et Dragon de feu. Ces équipes ont été accompagnées par le personnel de la délégation de l'Union européenne et des cuisiniers du chef Honor. Au finish, c'est Dragon de feu qui a remporté le prix avec une moyenne de 85,25%. La cérémonie de clôture s'est déroulée sous la houlette de Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo, en présence de Fernand Kondani, directeur des études de l'Ecole spéciale et de Cyprien Cheval, responsable de la coopérative de l'Ecole spéciale.

Raul Mateus Paula félicitant les vainqueurs

Les équipes de cuisine étaient composées des élèves de l'Ecole spéciale et d'ailleurs. Félicitant les équipes, chef Honor Toudissa a déclaré: *«Avec l'encadrement des commis et du personnel de l'Union européenne, tout s'est bien passé. Les enfants ont respecté le timing, l'hygiène et tous les plats sont arrivés à temps. Dans ces équipes se créent des futurs chefs»*.

L'ambassadeur Raul Mateus Paula a félicité l'Ecole spéciale qui a reçu la délégation de l'Union européenne pour clôturer le mois de l'Europe. Il a demandé aux jeunes de prendre leur destin en main pour se développer et créer leurs emplois.

Fernand Kondani souhaite que ce genre d'activités se pérennise. *«Depuis 46 ans que cette école a été créée, c'est une première que ce genre d'activité se réalise»*.

«Je suis heureux d'avoir gagné ce prix. Je remercie tout ceux qui nous ont aidé. C'est un grand rêve de devenir un grand cuisinier. Ça me fait plaisir de rencontrer le chef Honor. Nous avons travaillé en équipe, nous avons bien collaboré et nous avons gagné. Je veux devenir autonome par la cuisine», a confié Merveille Mapendo, chef d'équipe du Dragon de feu

A. N'K-K

HYDROCARBURES

Evaluer les potentialités nationales

Dans la constitution de sa nouvelle équipe gouvernementale, le président Denis Sassou Nguesso élu en mars dernier, a porté Bruno Jean Richard Itoua à la tête du ministère des Hydrocarbures. Peu après la prise de ses fonctions, le nouveau patron du pétrole congolais s'est employé mardi 1er juin dernier à une intense activité de réception d'opérateurs nationaux du domaine pétrolier. Ensuite, il a pris part à une réunion de travail des pays membres de l'Organisation des producteurs et exportateurs du pétrole (OPEP) au cours de laquelle il était question d'évaluer les derniers développements sur les marchés mondiaux, et la flambée des prix du pétrole.

Jean Christophe Da Silva

Le groupe AOGC, compagnie pétrolière privée nationale, présente aussi bien dans ses activités amont et aval pétroliers, a été la première reçue le mardi par le ministre Bruno Jean Richard Itoua. Conduit par Jean Christophe Da Silva, son directeur général, le groupe a présenté ses activités en République du Congo. L'AOGC assure qu'elle est *«la première compagnie pétrolière privée nationale»*. A ce titre, le groupe exerce ses activités dans l'amont pétrolier, avec la gestion de plusieurs participations. Par ailleurs, opérateur sur le permis Pointe indienne, l'AOGC a entrepris une campagne de forage depuis un an et demi pour redévelopper ce champ et en faire une première expérience, où pour la première fois, un opérateur privé national explore et va produire avec les compétences nationales. L'objectif étant de parvenir à une production à moyen terme de 2500 à 5000 barils par jour.

Parlant des activités d'après, avec les filiales AOGC-Distribution Afrique, en dehors de 22 stations-services existantes sur l'ensemble du territoire, les responsales de l'AOGC ont annoncé un programme de construction d'au moins deux à trois stations annuelles et un réseau de clients industriels à travers l'ensemble du pays. Ceci pour pouvoir mettre le carburant à portée de toutes les populations sur l'ensemble du territoire national. De même pour le gaz par la filiale GPL S.A. qui importe du gaz, enfûte à travers ses deux dépôts de Pointe-Noire et de Brazzaville et le commercialise par l'entremise d'un réseau de revendeur sur l'ensemble du territoire.

Après la rencontre avec l'AOGC, le ministre des Hydrocarbures s'est entretenu avec M. Djimbi Makosso, vice-président du Conseil des sages du Kouilou et de Pointe-Noire qui a apporté un message de félicitation et d'encouragement au désormais numéro un des pétroles congolais qui est, selon ce sage, un fils du terroir.

A rappeler qu'à travers une visioconférence, le ministre Itoua a pris part à la réunion de l'OPEP. Le cartel et ses alliés se sont réunis pour évaluer les derniers développements sur les marchés mondiaux.

Marcellin MOUZITA

COVID -19

Promouvoir la connaissance des droits de l'homme

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une formation au profit de la force publique. Les travaux se sont déroulés à Brazzaville du 21 au 22 mai 2021. Ils ont été coprésidés par Valère Gabriel Eteka-Yemet, président de la CNDH et Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo, en présence de trois membres du Gouvernement: Richard Charles Mondjio, ministre de la Défense nationale, Raymond Zéphirin Mboulou, de la Sécurité et de l'ordre public et Guy Georges Mbaka, de l'Administration du territoire. Objectifs: Informer, sensibiliser, former, éclairer et renforcer les capacités de la force publique dans le domaine de la connaissance des droits de l'homme, particulièrement dans le contexte actuel de COVID-19.

La formation à l'endroit des 150 agents de la force publique a concerné la police, la gendarmerie et l'armée. Elle a porté sur le thème *«Force publique et droits humains dans le contexte de la lutte contre la COVID-19»*. Les agents de la force publique se trouvent devant un dilemme dans l'exercice de leur fonction pour faire respecter les mesures barrières contre la COVID-19, notamment le port obligatoire et conforme au masque.

L'instauration des mesures pour contenir la propagation de la pandémie a parfois donné lieu à des violences et des dérapages des agents de la force publique. A la lumière des échanges les participants ont été dotés des connaissances relatives aux droits et devoirs en matière de protection des droits humains en période de lutte contre la COVID-19.

Les atteintes aux droits de l'homme peuvent résulter des décisions des autorités pour réduire la propagation de la pandémie ou des mauvaises pratiques des agents de l'administration, singulièrement de la force publique, dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie.

Maleye Diop a souligné: *«La force publique est souvent indexée comme auteure des faits d'atteintes aux droits des citoyens sur qui ils ont la responsabilité de faire respecter les mesures édictées par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie. Or, en matière de lutte contre la COVID-19, les droits humains qui figurent en première ligne sont, entre autres, le droit à la santé, l'accès aux soins, le droit à la vie et le devoir de tous de le protéger»*.

Valère Gabriel Eteka-Yemet a estimé que ce séminaire était une interpellation, un appel lancé aux agents de l'ordre public, aux commissaires de police, aux officiers de police judiciaire, aux experts en matière des droits de l'homme, au personnel de la Commission nationale des droits de l'homme, pour faire chemin ensemble, en s'engageant à partager le savoir.

Philippe BANZ

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI sis à Brazzaville
(République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

Business Modelling and Solutions Oil-Mines-Finance, en abrégé «BMS Oil-Mines-Finance»
Société A Responsabilité Limitée au capital social de 5 000 000 de Francs CFA
Siège social: Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
2ème étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
RCCM: CG-BZV-01-2021-B12-00163

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt et un mai deux mil vingt et un et enregistré à Brazzaville, le vingt-six mai de la même année à la recette des Impôts de Bacongo, sous le Folio 090/10 numéro 720, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «Business Modelling and Solutions Oil-Mines-Finance», en abrégé «BMS Oil-Mines-Finance», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée;
Objet: La société a pour objet:
- Fiscalité du secteur extractif;
- Partage des revenus de l'industrie extractive;
- Négociation, renégociation et exécution des contrats;
- Modélisation financière des contrats et des projets;
- Suivi et évaluation économique des contrats et des projets;
- Audit des modèles financiers d'évaluation économique des contrats et des projets;
- Conception et fourniture de logiciels et divers outils d'analyse de gestion, de suivi et de formation;
- Conseil financier;
- Formation dans les secteurs extractifs et financiers.

Siège social: Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 2ème étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE».
Capital social: cinq millions (5 000 000) de Francs CFA, divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, libérées et réparties entre les associés dans la proportion de leur apports respectifs, numérotées de 1 à 500;
Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt et un mai deux mil vingt et un, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le vingt-six mai de la même année à la recette des Impôts de Bacongo, sous le Folio 090/11 numéro 721, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les associés.
Gérance de la société: Monsieur Jean Jacques IKAMA est nommé en qualité de gérant, pour une durée non limitée.
Dépôt au greffe-Immatriculation: Une expédition contenant l'ensemble des pièces constitutives de la société a été déposée le premier juin deux mil vingt un au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville où la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B1200163.

Pour avis & mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition n°4062 du mercredi 9 juin 2021, à la page 6 Développement, sur l'article intitulé: Congo/BAD, au lieu de: le Président de la République Denis Christel Sassou Nguesso, lire plutôt le Président de la République Denis Sassou Nguesso.
Toutes nos excuses pour ce désagrément.

RD CONGO

Félix Tshisekedi en visite à Goma pour réconforter les sinistrés

Le Président Félix Tshisekedi est arrivé à Goma samedi 12 juin 2021, ville touchée par la coulée de lave consécutive à l'éruption volcanique du 22 mai dernier. Il a fait des annonces sur les besoins humanitaires, mais également la sécurité dans la région où il séjourne pour une dizaine de jours.

Félix Tshisekedi saluant la population

Le chef de l'Etat congolais s'est montré rassurant sur l'aide à apporter aux sinistrés. Il a promis de tout mettre en œuvre pour accélérer la mise en place des logements temporaires pour plus de 15 000 personnes dont les maisons ont été détruites. De même, il a fait savoir que dès lundi 14 juin, il devait visiter les sites identifiés. Le Président Tshisekedi a, en outre, confirmé l'intention de son gouvernement d'accélérer le processus de dégazage du Lac Kivu, pour éviter un drame plus grave dans le futur, mais aussi les réflexions sur l'éventualité de l'extension de la ville de Goma qui se situe à une vingtaine de kilomètres du dangereux volcan du Nyiragongo. «Mais rien ne se fera avec précipitation et personne ne verra ses droits bafoués», a-t-il assuré.

Concernant l'état de siège en vigueur en Ituri et au Nord-Kivu depuis un peu plus d'un mois, le Président Tshisekedi a expliqué qu'il va évaluer les progrès réalisés et les faiblesses qui demeurent parce que, «tout ne se fera pas comme avec une baguette magique». Il est aussi prévu qu'il se rende en Ituri et à Beni pour toucher du doigt la situation sécuritaire. Les violences dans la région se poursuivent en dépit de mesures dues à l'état de siège.

Au moins neuf personnes ont été tuées par des présumés combattants ADF dans le village de Mutuweyi-Mayamoto, à la limite entre les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, trois jours avant l'arrivée de Félix Tshisekedi à Goma. En Ituri, l'actualité est marquée par les attaques ciblant les localités de Tchabi et de Boga. Le Président Tshisekedi a regretté ces attaques, mais a loué aussi les efforts de l'armée et promis de maintenir la pression. L'état de siège a-t-il déclaré est décidé parce qu'à un moment donné il fallait donner la parole à la force. Selon lui, cette force sera appliquée jusque dans les derniers retranchements de ces barbares.

En vue de prendre en charge les combattants qui quittent les groupes armés, il a promis d'accélérer le processus de DDR. Au Nord-Kivu, il se rendra jusqu'à Kasindi, à la frontière avec l'Ouganda pour une rencontre avec son homologue Yoweri Museveni. Avec lui, il sera question d'avancer sur le projet de construction d'une route qui reliera Goma au territoire ougandais dans le but notamment de lutter contre les commerces liés aux activités criminelles.

Déjà évoqué en 2019, le projet de construction des routes reliant l'Ouganda à la RDC a connu un coup d'accélérateur en 2021 avec la signature par les deux pays de deux accords. Selon le Président Tshisekedi, ce projet doit absolument se réaliser, il contribuera à la recherche de la paix et à l'éradication des groupes armés.

A la tête de l'Union africaine, Félix Tshisekedi croit aux solutions concertées et sous-régionales, pour résoudre durablement les problèmes de l'insécurité dans l'Est de son pays. C'est ainsi qu'il s'emploie à obtenir l'intégration de la RD Congo à la communauté des Etats d'Afrique de l'Est.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Le Mouvement patriotique du salut a un nouveau chef

Le nouveau secrétaire général du Mouvement patriotique du salut (MPS), parti du défunt président Idriss Déby Itno, a désormais à sa tête Haroun Kabadi. Il a été désigné, samedi 12 juin dernier, lors du congrès extraordinaire consensuel du parti tenu dans la capitale N'Djamena. Les travaux de ce dixième congrès extraordinaire n'ont duré qu'une journée.

Haroun Kabadi

Alors que nombre d'analystes annonçaient de grands changements susceptibles de provoquer des mécontentements au sein du parti au pouvoir depuis 30 ans, les activités se sont plutôt déroulées sans difficulté majeure.

Les participants ont voulu rassurer ceux qui craignaient une mise à l'écart de certains cadres et anciens qui aurait pu provoquer une rupture dans les rangs du Mouvement. C'est ainsi que les travaux du congrès ont été confiés à Moussa Kadam, vice-président de l'Assemblée nationale et vieux routier de la politique tchadienne.

A l'issue des travaux, les congressistes ont jeté leur dévolu sur un autre vieux routier de la politique: Haroun Kabadi, président de l'Assemblée nationale qui devient secrétaire général du MPS, poste qu'il a déjà occupé dans le passé. Il revient donc dans une maison qu'il connaît bien. Quoiqu'avec la disparition du maréchal du Tchad, les enjeux soient de taille. Conspué depuis des mois dans les réseaux sociaux, pour avoir refusé d'assurer la présidence de transition à la mort d'Idriss Déby, certains observateurs de la politique tchadienne estiment qu'Haroun Kabadi rassure les membres du Mouvement patriotique du salut, mais surtout qu'il est un symbole de la perpétuation du système Déby au pouvoir depuis trois décennies.

Gaule D'AMBERT

EN VENTE

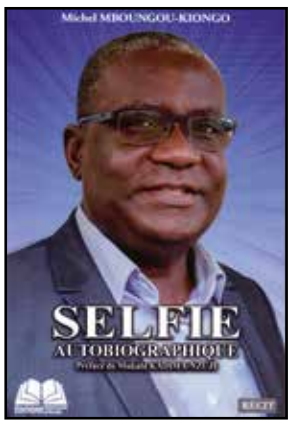

Livre du journaliste Michel MBOUNGOU-KIONGO, ancien directeur de la presse présidentielle, ancien directeur général de Télé-Congo, ancien chef de département Communication de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).
Stock très limité.

Pour tout contact:
Aristide Ghislain NGOUMA
Journaliste
de La Semaine Africaine
Tél.: +242 05 500 77 77
06 610 77 77
Email: agngouma@yahoo.fr
agngouma@hotmail.fr

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°378/2021/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr/Dpt	REQUERANTS
1	16602 du 03-07-17	Sect P9, bloc 152 ; Plle 4 ; Sup : 122,46m2	184, RUE LAGUE	5-BZV	ADEDJOUMA IBOLOLA et FAOUSSATH Vincia
2	27051 du 19-04-21	Sect P2, bloc 93 ; Plle 5 ; Sup : 293,08m2	98, RUE YAOUNDE	3-BZV	EPONGHA MOBANGO Prince Cherel
3	27092 du 03-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 395,50m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS S. NGUESSO	POOL	NTSIBA ELENGA Hervé
4	27055 du 20-04-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 401,93m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	BISSEYI Flora Sylviane Mathilde
5	26933 du 23-03-21	Sect P5, bloc 54 ; Plle 01 ; Sup : 157,08m2	116, RUE LENINE	3-BZV	MOUSSA Touré
6	26938 du 23-03-21	Sect P4, bloc 120 ; Plle 09 (ex.19) ; Sup : 138,72m2	23, RUE ZANDES	3-BZV	ELION MONGO Dana Dadhy Maurey
7	26903 du 15-03-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 200,00m2	QUARTIER 908 BILOLO (ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	OBOUNGA Victorine
8	22079 du 03-09-20	Sect B, bloc - ; Plle - ; Sup : 566,50m2	DERRIERE LA DIRECTION DEPARTEMENT POLICE	CUVETTE-OUEST	N'GATALA Jacques
9	22080 du 03-09-20	Sect D, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.891,36m2	DERRIERE LA DIRECTION DEPARTEMENT POLICE	CUVETTE-OUEST	N'GATALA Jacques
10	28043 du 14-04-21	Sect P8, bloc 5 ; Plle 7 ; Sup : 211,00m2	2, RUE MOUSSANA	4-BZV	EKOULA Palestine Irène
11	27012 du 06-04-21	Sect BG, bloc 85 ; Plle 13bis ; Sup : 208,65m2	10BIS, RUE MALANDA MAFOUTA	9-BZV	NDEY Boris Elvin
12	27011 du 06-04-21	Sect BG, bloc 85 ; Plle 13 ; Sup : 221,39m2	10, RUE MALANDA MAFOUTA	9-BZV	NDEY Fideli Brice
13	26910 du 15-03-21	Sect P16, bloc 156 ; Plle 3 ; Sup : 556,20m2	75, RUE MBE	6-BZV	NDEY WONDE Albertine Dany Emeline
14	19810 du 28-12-18	Sect E, bloc 3 ; Plles 2 à 9 ; Sup : 4.000,00m2	QUARTIER BOHONA (BASE-VIE)	LIKOUALA	NOHNNY-BATELA Gaston
15	26913 du 17-03-21	Sect P7, bloc 31 ; Plle 11 (ex 6) ; Sup : 276,66m2	37, RUE LEKANA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MIETTE Lucie Raguel et BITA Fidèle Castro
16	27134 du 07-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 790,63m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	DIMI Stéphane
17	27136 du 07-05-21	Sect P7suite (ex.P7), bloc 1 ; Plle 11 (ex 1725) ; Sup : 493,61m2	1725, RUE MATSIONA NZOULOU	4-BZV	NGANFOUOMO Caren-Allison
18	27084 du 30-04-21	Sect AN, bloc 83 ; Plle 11 (ex.4) ; Sup : 400,00m2	8, RUE DE LA CUVETTE (LA POUDRIERE)	4-BZV	MOUKALA Joviette
19	27018 du 08-04-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 19.557,29m2	VILLAGE BAMBOU MINGALI	POOL	YOCKA Rufin Roger
20	22643 du 29-12-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	NSOUMBIDI Gaëtan
21	26979 du 30-03-21	Sect P9, bloc 180 ; Plle 12 (ex.9) ; Sup : 206,87m2	173BIS, RUE GAMBOMA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	DZON DZI-NGUESSIAH Loriane
22	27151 du 10-05-21	Sect PA, bloc 16 ; Plle 13 ; Sup : 461,57m2	157, RUE ALBERT MAMPIRI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	S.C.I Espoir d'Avril
23	27152 du 10-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	NGUIMBI BAKOLOBIKI Françoise L.
24	22141 du 21-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.000,00m2	LIFOULA	POOL	LEFA Frédéric
25	26836 du 19-02-21	Sect P1, bloc 69 ; Plle 2 ; Sup : 233,53m2	2BIS, RUE C.F.C.O	3-BZV	GOMBO NZAPOT Evélyne
26	22647 du 29-12-20	Sect J, bloc 32 ; Plle 2 ; Sup : 357,89m2	O.C.H LOT N°C4-43	4-BZV	Succession TATHY Augustin
27	21466 du 16-03-20	Sect AN, bloc 87 ; Plle 4bis ; Sup : 198,06m2	19, RUE DE LA CUVETTE (LA POUDRIERE)	4-BZV	MABIALA Rodrigue
28	21465 du 16-03-20	Sect AN, bloc 87 ; Plle 4 ; Sup : 197,73m2	19BIS, RUE DE LA CUVETTE (LA POUDRIERE)	4-BZV	YEMBE-YEMBE Riset Régis Is-maël
29	27064 du 23-04-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	DJIRI	9-BZV	IMANGUE Romuald Arnaud
30	27079 du 28-04-21	Sect P16, bloc 174 ; Plles 3 et 7 ; Sup : 1.341,18m2	AVENUE GENERAL MOIGNY	6-BZV	IBOVI Jean Claude
31	20894 du 10-10-19	Sect AN2, bloc 66 ; Plle 10 ; Sup : 635,10m2	6, RUE POINTE-NOIRE	7-BZV	COUCKA BACANI Sylvie
32	27076 du 28-04-21	Sect CK, bloc 59 ; Plle 4 ; Sup : 3.072,04m2	MASSENGO SOPROGI	9-BZV	IBOVI Jean Claude
33	22511 du 04-12-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 793,33m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OLAKOUA Estelle Pamela
34	26813 du 15-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 240,42m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	MOLOMBA OLOMBY U. E. et MOLOMBA OLOMBY F. N.
35	26839 du 22-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 395,68m2	QUARTIER GAMBIO	POOL	Enfants MOLOMBA-OLOMBY
36	26685 du 13-01-21	Sect BD4, bloc 207 ; Plle 05 ; Sup : 324,15m2	61, RUE MAYOMBI	9-BZV	ABOYA MBOUMA Cyr Hermeland
37	20957 du 06-07-20	Sect P10, bloc 53 ; Plle 04 ; Sup : 168,45m2	58, RUE KIKOUIMBA	5-BZV	MAMPOUYA M'BAMA Coly Paul Kévin
38	26878 du 05-03-21	Sect P1, bloc 35 ; Plle 06bis ; Sup : 402,70m2	AVENUE DE LA PAIX (QUARTIER POTO-POTO)	3-BZV	PASSY Juste César
39	27077 du 28-04-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NGAMBAMOU (KINTELE)	POOL	MBONGO KOUMOU Guenole
40	16453 du 23-05-17	Sect CI, bloc - ; Plle (Domaine 7) ; Sup : 4.793,52m2	MAKABANDILOU	9-BZV	BOUKA Henry
41	20660 du 26-09-19	Sect Zone non cadastrée, Sup : 439.482,41m2 (43ha94a82ca)	VILLAGE MINGALI-BAMBOU (ZONE MVOUA)	POOL	FYLLA SAINT-EUDES Anaya Michelle Houni
42	22463 du 20-11-20	Sect P8, bloc 19 ; Plle 09 (ex.14) ; Sup : 242,05m2	17BIS, RUE MANGUENGUENGUE	4-BZV	FYLLA SAINT-EUDES Anaya Michelle Houni
43	27109 du 06-05-21	Sect P6, bloc 31 ; Plle 16 ; Sup : 197,39m2	55BIS, RUE MVOUTI	5-BZV	KOUMOU BOULAS Dominique Candide Frabrice
44	21161 du 17-05-21	Sect CJ (exBG), bloc 109 (ex28) ; Plle 12 (ex5) ; Sup : 346,49m2	RUE YOULOU (Q MASSENGO 3 POTEAUX)	9-BZV	MOPITI Marie
45	27025 du 09-04-21	Sect P5, bloc 50 ; Plle 06 (ex.10) ; Sup : 454,08m2	115, RUE MBOKO	3-BZV	AKOLI Ildevert Mesmin

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 09 juin 2021

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
-=-=-=-=-=-=-=-=
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (P161590-PADEC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MPSIR/2021/UGP PADEC

RECRUTEMENT DU CONSULTANT CHARGE DE REALISER LA REVUE A MI-PARCOURS DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)

I- Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND).

Le projet étant mis en œuvre depuis 2019, il s'impose la nécessité de faire une analyse prospective du chemin parcouru, de dresser un bilan détaillé pour mesurer l'état de mise en œuvre des activités et les résultats atteints et de proposer au besoin les ajustements nécessaires au terme d'une revue à mi-parcours.

A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Consultant chargé de réaliser la revue à mi-parcours du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC).

II- Tâches et Responsabilités

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, le Consultant sera chargé entre autres:

• d'évaluer la performance du projet à partir des indicateurs et à travers la performance du dispositif de mise en œuvre, les forces et faiblesses du dispositif, la performance de l'unité de gestion du projet PADEC et des autres acteurs en charge de la mise en œuvre du projet;
• d'évaluer et d'apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet par composante;
• de mesurer l'évolution des indicateurs de résultats et d'impacts du projet en rapport avec ceux déclinés dans le manuel d'évaluation du projet;
• d'évaluer l'efficacité du dispositif de gestion, de coordination et de pilotage du projet mis en place en rapport avec les dispositions contenues dans le Manuel de procédures de Gestion Administrative, Financière, Comptable, Environnementale et Sociale du projet;
• de recenser les difficultés rencontrées par l'Unité de Gestion du Projet dans la conduite des activités du Projet;
• d'identifier les activités prioritaires et proposer les ajustements susceptibles de palier aux difficultés identifiées et proposer un réajustement le cas échéant des objectifs initiaux et éventuellement des indicateurs de résultats et d'impacts du Projet déclinés dans le manuel d'évaluation du projet etc.

III- Qualifications requises

La présente mission sera réalisée par un Consultant individuel ayant:

• un Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en économie, en statistique, en sociologie, ou discipline connexe;
• une expérience d'au plus de 10 ans dans la planification et le suivi évaluation de projets et programmes de développement;
• une expérience avérée d'au moins 5 ans dans le suivi, l'évaluation et la conception des programmes, qui a démontré sa capacité technique à fournir une assistance et des conseils au personnel d'un projet et dans la connaissance des systèmes des bailleurs de fonds internationaux et/ou particulièrement la Banque mondiale;
• une expérience dans la rédaction des rapports d'évaluation des projets;
• réalisé au moins deux (02) missions similaires au cours des 10 dernières années.

IV- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 Juin 2021 à 16H00, heure locale avec la mention: «Avis de recrutement du Consultant chargé de réaliser la revue à mi-parcours du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex /Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 08 Juin 2021

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

Ecobank
La Banque Panafricaine

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE SIX (06) NOTAIRES POUR LES ZONES D'ACTIVITÉ DE POINTENOIRE/ZONE SUD ET BRAZZAVILLE/ZONE NORD. N°001/ECG/LEG/2021

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de six (06) Notaires qui auront la charge de formaliser et réaliser éventuellement, les garanties reçues en couverture des facilités consenties à sa clientèle pour les zones d'activité de Pointe-Noire/zone Sud et Brazzaville/zone nord.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3è étage de l'immeuble de l'Arc centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable.

Les offres signées et cachetées peuvent également être envoyées par courrier électronique au plus tard le 18 juin 2021 à 16 heures 00 aux adresses ci-dessous :

- hmounguengui@ecobank.com
- foniague@ecobank.com
- gbouhoyi@ecobank.com

Fait à Brazzaville, le 31/05/2021

La Direction Générale

ETHIOPIE

Le Pape François appelle à la prière pour le Tigré touché par la famine

En face des fidèles rassemblés place Saint-Pierre le dimanche 13 juin 2021, le Souverain pontife a lancé un appel pour que cessent les violences dans la région et que les civils soient épargnés de la famine, étant donné que la crise humanitaire au Tigré suscite l'inquiétude du Pape François.

Le Pape François avait déjà fait part de sa préoccupation face à l'escalade dans la région, il y a six mois, pendant que les troupes éthiopiennes entraient en guerre au Tigré. Face à la gravité de la crise humanitaire, le Souverain pontife a voulu interpeller les consciences des uns et des autres. Il s'est dit solidaire à la souffrance vécue par les populations de cette localité. *«Je suis particulièrement proche de la population de la région du Tigré en Ethiopie, qui souffre d'une grave crise humanitaire qui expose les plus pauvres à la famine. Il y a la famine aujourd'hui, il y a la faim, là-bas! Prions pour que les violences cessent immédiatement, pour que la nourriture et les soins de santé soient garantis pour tous, et que l'harmonie sociale soit rétablie dès que possible»*. Et de poursuivre: *«Je suis particulièrement proche de la population du Tigré, en Ethiopie, touchée par une grave crise humanitaire. Prions ensemble pour que les violences cessent, que la nourriture et les soins de santé soient garantis à tous et que l'harmonie sociale soit rétablie au plus vite»*. Remerciant par la même occasion, tous les acteurs humanitaires sur le terrain qui viennent en aide aux populations civiles.

Le Pape François

D'après les agences humanitaires de l'Organisation des Nations unies (ONU), 350 000 personnes sont en situation de famine au Tigré et 30 000 enfants sont menacés de mort si une aide alimentaire d'urgence ne leur est pas apportée.

Alain-Patrick MASSAMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Des fidèles ont reçu leur sacrement de confirmation

Au total 240 chrétiens venus de trois paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville (Notre-Dame des Victoires, Saint Jean Marie Vianney de Mouléké et Saint Augustin de la Tsiemé) ont reçu le dimanche 13 juin 2021, leur sacrement de confirmation lors d'une messe célébrée en l'église Saint Augustin de la Tsiemé par Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon.

Cette célébration eucharistique a été concélébrée par l'abbé Mathias Cédric Louhouamou, administrateur de la paroisse Saint d'Augustin de la Tsiemé.

Dans son allocution d'accueil, l'abbé Mathias Cédric Louhouamou a souhaité une cordiale bienvenue à Mgr Francisco Escalante Molina et à tous les confirmands. Puis il a exprimé sa gratitude à l'endroit de Mgr le nonce pour le travail eucharistique et pastoral au sein de l'Eglise locale.

Au cours de l'homélie, Mgr Francisco Escalante Molina a invité les fidèles à méditer sur la bonté du Seigneur et sur les différents moyens par lesquels nous devrons lui rendre grâce. *«Le Seigneur est bon, éternel et puissant, nous devrons donc lui rendre grâce, lui dire merci en toutes choses»*. Si nous voulons expérimenter la bonté du Seigneur, nous devons recadrer notre ambition envers Dieu en évitant le mal et faire le bien. *«Plaire au Seigneur signifie, bannir le comportement antichrétien tels que le tribalisme, le régionalisme, la sorcellerie et les pactes avec Satan à travers le sacrement de la confirmation»* a-t-il déclaré. Il a également rappelé aux confirmands que la confirmation est le sacrement qui donne le Saint Esprit pour s'enraciner plus profondément dans l'affiliation à l'Eglise, qui permet de nous incorporer uniformément au Christ, rendre plus solide notre lien avec l'Eglise.

Le nonce apostolique conférant la confirmation à un chrétien

Peu après, Mgr Molina a procédé à l'administration du sacrement aux 240 candidats qui ont accepté Dieu comme Seigneur et Sauveur et décidé de le servir en abandonnant le péché.

Au terme de cette messe, un repas a été organisé en l'honneur de Mgr Francisco Escalante Molina qui est en fin de mission en tant que représentant du Saint Siège en République du Congo et au Gabon, un poste qu'il occupe depuis 2016.

Depuis le 4 juin 2021, Mgr Molina a en effet été nommé par le Pape François comme nouveau nonce apostolique en Haïti.

Roland KOULOUNGOU
(Stagiaire)

PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE

Messe de suffrage en mémoire de l'abbé François Xavier Tschingoma

Ayant regagné la maison du Père le vendredi 4 juin 2021, après une courte maladie, à l'hôpital de Munkolé à Kinshasa, (RDC), l'abbé François Xavier Tschingoma *«Ya Tschitschi»*, prêtre incardiné dans le diocèse de Gamboma, curé de la paroisse Saints Pierre et Paul d'Ollombo, ancien père spirituel aux Grands séminaires, a été inhumé, à Kinshasa, sa terre natale, le vendredi 11 juin 2021. Une messe de suffrage a été célébrée, en l'église Notre-Dame des Victoires (Sainte Marie) de Ouenzé, à Brazzaville, le jour même de l'inhumation.

Présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, ancien président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la messe a été concélébrée par le père Jonas Clotaire Bangui, curé de la paroisse, les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Barthel Christel Ganao, recteur du Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda, Vivien Carhol Etouolo, directeur des études du théologat Cardinal Emile Biayenda, et beaucoup d'autres.

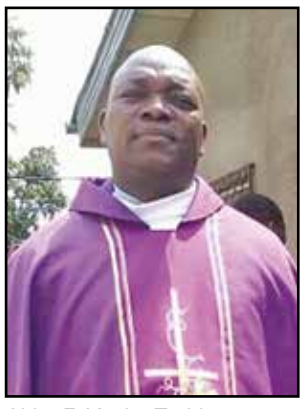
Abbé F.-Xavier Tschingoma

L'évêque émérite de Kinkala entouré des concélébrants à la messe

Au début, Mgr Louis Portella Mbuyu a rappelé: *«Nous sommes en union de prière avec le diocèse de Gamboma et l'Eglise de la RDC où se déroule présentement l'inhumation de celui que nous pleurons.»*, a relevé l'évêque émérite de Kinkala, après avoir évoqué quelques étapes du cursus sacerdotal du regretté prêtre.

C'est l'abbé Brice Armand Ibombo qui a prononcé l'homélie dans laquelle il a rappelé les souvenirs qu'il garde de la vie du défunt, ainsi que les grands moments de la vie de celui qui a rassemblé pour la dernière fois le peuple de Dieu dans cette église. De même, il a informé les participants à la messe que Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, a fait le déplacement de Kinshasa pour aller participer aux obsèques du prêtre du diocèse dont il est le pasteur. *«C'est par reconnaissance que nous célébrons cette messe de suffrage de notre frère et ami abbé François Xavier Tschingoma. Reconnaissance à Dieu d'avoir donné à l'Eglise du Congo un digne serviteur, reconnaissance envers l'abbé François Xavier Tschingoma pour les services rendus à l'Eglise locale. D'abord comme vicaire à Ewo, puis comme professeur et père spirituel aux Grands séminaires, en outre comme recteur du séminaire propédeutique Charles Mahonde de Ouesso, enfin comme curé de la paroisse des Saints Apôtres Pierre et Paul d'Ollombo, lieu où il exerçait jusqu'à son dernier soupir.»*, a affirmé le prédicateur.

A la fin de la messe animée par la chorale paroissiale Sainte Odile, le secrétaire général de la CEC a prononcé le mot de remerciements, au nom de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la CEC. Après avoir remercié Mgr Louis Portella pour sa disponibilité, le curé pour l'accueil, ses confrères dans le sacerdoce pour leur présence, il a demandé aux participants à la messe de continuer à porter dans leurs prières l'âme du prêtre défunt et la famille biologique du disparu.

Gislain Wilfrid BOUMBA

IN MEMORIAM

Père Emilien Tardif: 22 ans déjà!

Il y a 22 ans (8 juin 1999 - 8 juin 2021) que le père Emiliano Tardif nous a quittés, alors qu'il se trouvait à Cordoba, en Argentine pour prêcher une retraite au clergé.

Le père tardif était originaire du Canada; il est né à Saint Zacharie de Beauce, le 6 juin 1928.

Père Emilien Tardiff

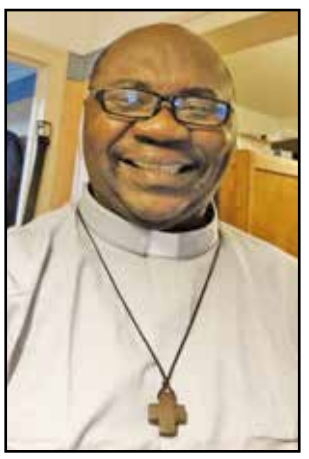
Abbé H. Patrick Etokabeka

Le 24 juin 1955, il est ordonné prêtre dans la Congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur et est envoyé comme missionnaire en République dominicaine l'année suivante.

Durant son ministère en République dominicaine, il a été professeur au séminaire de San José de Les Matas jusqu'en 1963. De 1959 à 1963, il fonde la revue *«Amigo del Hogar»*..

De 1966 à 1973, il devient supérieur de la Congrégation en République dominicaine et en 1971, il est administrateur provincial des missionnaires du Sacré-Cœur. Il s'était beaucoup investi dans la promotion humaine et les projets de développement. Atteint d'une tuberculose pulmonaire aigue en 1973, il est évacué dans son pays le Canada.

Alors qu'il était hospitalisé, il a eu une guérison miraculeuse après la visite et la prière des membres du Renouveau charismatique catholique au grand étonnement des médecins. C'est alors que commence pour lui une nouvelle forme de vie missionnaire. Il étudie le fonctionnement des groupes de prières au Canada et une fois en République dominicaine, il convoque la première rencontre de prière charismatique.

De 1973 à 1999, il s'investit dans la prédication accompagnée et le Seigneur manifestait sa gloire. Il eut la grâce de parcourir le monde entier pour proclamer que *«Jésus est vivant»*. En 1983, à l'invitation de Mgr Ernest Kombo, il prêcha en République du Congo lors du centenaire de l'évangélisation du Congo où il eut aussi quelques ennuis.

Dans les années 1991-1992, il est revenu au Congo, pendant que Mgr Kombo était président du Conseil supérieur de la République (CSR), le Parlement de transition et cette fois il était accueilli comme un *«enfant de Roi»*.

Le père Tardif fonda la communauté du *«Christ Vivant»* dont le charisme est l'évangélisation et l'adoration. J'ai visité et séjourné dans cette communauté en Espagne. Elle est actuellement implantée un peu partout mais plus en République dominicaine. Le prêtre a beaucoup travaillé avec la communauté de l'Emmanuel dont je suis membre pour le compte de l'archidiocèse d'Owando. L'Emmanuel dont la grâce commence à atteindre le Congo avec la communauté de Brazzaville ayant pour responsable Sr Edith Kengue.

Le prêtre fut aussi un écrivain prolifique. Parmi ses écrits nous pouvons citer: *«Jésus est le messie»*, *«Emilien Tardif et José H. Prado Flores»* (mai 2004), *«Jésus a fait de moi un témoin»*, par Emilien Tardif et José H. Prado Flores (février 1997), *«Guérissez les malades»* par Emilien Tardif (janvier 1995), *«Dans le feu de l'amour»* par Emilien Tardif et José H. Prado Flores (août 1994), «Autour du monde sans valise», Emilien Tardif (janvier 1994), *«Le charisme de guérison»* (janvier 1993).

Abbé Hermann Patrick ETOKABEKA
Prêtre de l'archidiocèse d'Owando

ANNONCE

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
COORDINATION TECHNIQUE
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES
(DURQuaP)

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE PAR PAVAGE DANS LE QUARTIER MBOUKOU A POINTE-NOIRE.

RESUME NON TECHNIQUE
Juin 2021

Contexte et objectifs de la NIES
Ce Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) initié par le gouvernement Congolais et cofinancé par la Banque Mondiale et le gouvernement congolais vise à : (i) améliorer l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires des villes ciblés à Brazzaville (Moukoundzi- Ngouaka et Soukissa) et Pointe-Noire (Mboukou et Tchiniambi 1); (ii) Renforcer les capacités du Gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.
Il est prévu, dans le cadre du projet, notamment dans la composante1 «intégration et restructuration des quartiers», l'aménagement par pavage de 20 km des voiries structurantes, ainsi que le drainage des eaux pluviales dans sa deuxième phase, dans les quatre quartiers précaires cibles de Brazzaville et Pointe Noire.
La mise en œuvre de ce sous-projet affectera de façon significative les ressources naturelles et les hommes, selon l'importance des activités et les milieux dans lesquels elles s'exercent.
Selon le screening environnemental et social y relatif réalisé, ce projet est classé en catégorie B. Ainsi, conformément à la réglementation nationale en matière de gestion environnementale (Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009, fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social en République du Congo) et aux politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale (en particulier la PO 4.01 relative à l'évaluation environnementale), l'exécution de ces travaux nécessitent la réalisation de la Notice d' Impact Environnemental et Social (NIES).

Approche méthodologique
La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude s'est articulée autour des axes suivants:
- Revue documentaire;
- Enquête de terrain;
- Consultation du public;
- Analyse des données;
- Rédaction du rapport;
- Soumission du rapport à la validation.

II. Cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet

Cadre politique national
Au titre du cadre politique, le Congo dispose des documents ci-après:
- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE);
- le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT);
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP);
- la Politique et Stratégie Nationale en matière d'Hygiène.

Cadre politique international
Les politiques opérationnelles de la Banque mondiale qui s'appliquent dans le cadre de ce projet sont:
- la PO4.01 relative à l'évaluation environnementale;
- la PO4.12 portant sur la réinstallation involontaire;
- la PO4.11 concernant les biens culturels.

Cadre juridique national
Le Congo dispose de plusieurs lois et règlements concernant la gestion de l'environnement.
Ainsi, nous pouvons noter parmi les textes suivants:
- la Constitution du 06 novembre 2015;
- la loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et des lois sectorielles. Cette loi est complétée par les textes d'application;
- la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'Eau;
- le décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures des études et notices d'impact environnemental et social en République du Congo;
- l'arrêté n° 4406/MTE/Cab du 1er avril 2004 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales.
Quelques textes relatifs au cadre de Gestion Environnementale et Sociale (extraits du rapport final du CGES, 2014/PRQP) énumérés ci-dessous sont applicables au présent projet, à savoir:
- la loi N° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau;
- le décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières;
- la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat.

Cadre juridique international
Le Congo a souscrit à plusieurs textes internationaux, ce à travers la signature des conventions internationales dans les domaines de l'industrialisation, la gestion des déchets spéciaux et autres déchets, l'eau, les changements climatiques. Le pays n'a pas souscrit aux textes internationaux portant sur les ressources énergétiques et minières et l'urbanisation.
Analyse comparative de la réglementation congolaise et des politiques de la Banque mondiale
L'analyse entre la règlementation congolaise dans le secteur de l'environnement et les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale (BM) permet de noter qu'il existe une concordance entre la politique nationale sur l'évaluation environnementale et la Politique Opérationnelle PO 4.01 de la BM. Toutefois, il est essentiel de relever qu'un renforcement des capacités (humaines, techniques, de gestion) devrait être fait au niveau de la Direction Générale de l'Environnement, afin que celle-ci joue pleinement son rôle.

Cadre institutionnel
Sur le plan institutionnel et en rapport avec certaines de leurs attributions (préparation de DAO, procédures de conduite des EIES, application de la réglementation en matière d'exploitation des mines, des carrières, mise en œuvre des projets de santé, du foncier, valorisation des matériaux locaux, sécurisation des personnes et leurs biens), les structures citées ci-dessous sont impliquées dans la mise en œuvre du projet de pavage des voiries urbaines de Pointe-Noire. Il s'agit des Ministères en charge des secteurs ci-après: Aménagement du Territoire et Grands Travaux; Economie Forestière; Energie et Hydraulique; Mines et Géologie; Construction, Urbanisme et Habitat ; Affaires Foncières et Domaine Public; Intérieur et Décentralisation; Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation; Santé et Population; Equipement et Entretien Routier.

III- Présentation du projet
Dans le cadre du projet de construction des voiries urbaines par pavage à Pointe-Noire, les travaux seront axés entre autres sur:
- la réalisation d'une chaussée dont la largeur entre bordures de trottoirs est au moins égale à six (06) mètres et présente un profil en travers à dévers unique de trois pourcent (3 %) de pente;
- les trottoirs de largeur variable selon le cas, avec un dévers unique d'un à quatre pourcent (1 à 4 %).
- le revêtement des voies concernées en pavés de béton de type TRIEF sinusoïdaux, autobloquants à épaulement et emboîtement de 20 x 20 x 11;
- les couches de fondation et de base
- l'épaisseur du lit de pose de 3 cm au minimum et de 5 cm au maximum.
Par ailleurs, les travaux d'assainissement consisteront à :
- réaliser le long d'un côté des rues, un ouvrage constitué de caniveaux recouverts de dalettes amovibles, de fossés bétonnés;
- remettre en état le réseau d'assainissement existant en curant les ouvrages de drainage, en réhabilitant ou en renforçant certaines parties des ouvrages existants;
- réaliser des caniveaux exutoires et autres ouvrages d'assainissement.

IV- État initial de l'environnement de la zone du projet
Le milieu récepteur du projet est caractérisé par une pluviométrie moyenne de 1300 à 1400 mm avec une température moyenne de 21°C. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, plus le trafic des véhicules est important, plus il est également important. Ce trafic de véhicule occasionne également de profondes nuisances sonores.
Quant aux sols, ils sont ferralitiques et sensibles à l'érosion. La végétation est caractérisée par des graminées et la faune est composée par des micro-organismes à la fois terrestres et aquatiques, ainsi que des vertébrés et des invertébrés.
En ce qui concerne la zone d'influence directe du projet, il a été noté des excroissances de bâtis (clôture en briques, quelques maisons, des bétons de forme et dallages divers); des activités génératrices de revenus (essentiellement des points de vente qui sont des hangars en tôle ou en planches) et les réseaux avec un nombre d'importants de poteaux électriques; des tuyaux de La congolaise des eaux(LCDE), de l'Énergie électrique du Congo (E^2C) et de la fibre optique.

Enjeux environnementaux et sociaux
L'analyse de l'état initial de la zone d'étude fait ressortir les enjeux environnementaux et sociaux suivants:
- la perte d'actifs bâtis, des activités économiques et des réseaux de concessionnaires (LCDE et E^2C) dans les emprises de la voie à aménager;
- la préservation du cadre de vie et de la santé des populations riveraines;
- l'amélioration du transport et la bonne accessibilité des populations dans le quartier concerné;
- la présence et l'état de dégradation avancée de l'exutoire;
- le déversement des eaux usées des parcelles dans les rues;
La réduction des cas d'inondation dans le quartier;

- Etc.…

V- Participation du public

L'enquête publique et la consultation publique ont été menées conformément au Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009, fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), à travers des séances de travail avec les autorités politiques (Secrétaire Général de la Préfecture, Maire de l'Arrondissement 3 Tié-Tié et les collaborateurs du Maire de l'arrondissement concerné, les représentants des administrations décentralisées (Environnement, Travaux Publics et Entretien Routier) et les concessionnaires de réseaux (LCDE) d'une part, et des réunions à l'arrondissement 3 Tié-Tié sous la forme de focus group.

Les principales préoccupations des différentes parties prenantes, peuvent se résumer ainsi que suit:

- Autorités politiques et administratives: soucieux de l'amélioration de vie de leurs administrés, le projet est pour les autorités, une opportunité en vue de répondre aux attentes des populations, en leur offrant un cadre de vie décent, source d'amélioration des conditions de vie et un créneau pour les jeunes de ces quartiers, pour accéder dans le monde du travail. Car pour les autorités, offrir aux jeunes des opportunités d'emplois est un défi qui intègre fondamentalement le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

- Populations riveraines: Comment sortir des conditions d'existence actuelles des populations de l'Avenue Charles de GAULLE telle est l'éternelle question qui alimente le plus souvent, les échanges avec ces habitants. De ce fait, le projet leur permettra de sortir de la précarité dans laquelle elles sont plongées avec leur lot de maux tels que : les maladies hydriques, le cloisonnement des quartiers, la difficulté d'accès aux services de base de qualité, le faible développement économique de leur quartier. Et ces maux sont pour l'heure, le souci au quotidien des riverains.

Il ressort de ces consultations publiques que le projet DURQuaP, par la construction des 520 ML de voirie de l'Avenue Charles De Gaulle par pavage au quartier Mboukou, Pointe-Noire a fait l'objet d'une adhésion sans faille tant par les autorités que par les populations riveraines au projet, car il est une opportunité pour le développement de ce quartier.

VI- Impacts environnementaux et sociaux et mesures de bonification et d'atténuation

Impacts positifs

Au nombre des impacts positifs significatifs liés à la mise en œuvre du projet, l'on peut noter:

- la création d'emplois temporaires, avec le recrutement de la main d'œuvre locale;
- l'amélioration de la qualité du paysage, du cadre de vie et des sols;
- le développement d'activités génératrices de revenus;
- l'animation de la vie sociale et le développement des relations interpersonnelles;
- l'amélioration de l'insécurité dans ces quartiers;
- l'amélioration de l'éclairage publique;
- l'essor de l'activité locative ;
- l'extension des réseaux divers concessionnaires;
- l'amélioration du cadre de vie;
- l'amélioration de la mobilité urbaine;
- la revalorisation des parcelles et la prévention de l'occupation de l'espace public;
-la réduction des cas d'inondation dans le quartier.

Impacts négatifs

En ce qui concerne les impacts négatifs du projet, il convient de noter

- l'augmentation des particules (poussière);
- les nuisances sonores et olfactives;
- l'augmentation des risques d'érosion des sols;
- les risques de pollution du sol et de l'eau;
- les difficultés d'accès aux logements,
- la perturbation des activités économiques et la destruction des équipements situés à proximité ou sur la voie;
- la perturbation de la circulation routière et le risque d'accident;
- la perturbation des activités économiques situées à proximité de la voie à aménager;
- la destruction des excroissances des habitats;
- l'augmentation des prix des loyers après la réalisation des travaux
- le risque de dommages aux réseaux de concessionnaires (LCDE, E²C);
- les risques de transmission de maladies (IST et VIH-SIDA) et de la COVID 19;

Mesures de bonification

Comme mesures de bonification des impacts positifs du projet sur l'environnement, il est recommandé:

- la priorisation de la main d'œuvre locale et celle féminine à compétence égale;
- la libération des emprises par les constructions des habitations souvent de fortune, servant de points de vente ou de débits de boisson;
- l'implication véritable du Comité de Gestion de Développement Communautaire (CGDC), des autorités locales et des groupes d'intérêt dans la mise en œuvre du projet, en tenant compte du genre;
- l'implication effective et durable des différents services techniques de la Mairie de l'Arrondissement 3 (Tié-Tié) et leur renforcement en capacités et techniques;
- la sensibilisation des populations à la bonne gestion des ouvrages d'assainissement et à la sécurité routière;
- l'entretien périodique des voiries et des ouvrages de drainage et d'assainissement, avec le balayage et le désensablement réguliers de la voie;
- le développement des opérateurs de pré-collecte;
- la mise à contribution d'AVERDA dans le ramassage des ordures;
- la mise en place d'un éclairage public le long des lavoie à aménager;
- la mise en place de ralentisseurs, afin d'éviter tout excès de vitesse de la part des automobilistes, surtout au niveau des équipements publics;
- l'implication et l'association des jeunes ayant été formées aux techniques de pavage et des responsables techniques de la Mairie de l'Arrondissement concerné, dans l'entretien périodique de la voie et des ouvrages;
- Entretien régulier des caniveaux et de l'exutoire.

Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet seront entre autres:

- l'arrosage périodique des plates-formes et la mise en place d'une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux (sables, ciments, etc.);
- la réalisation des travaux entre 08 h 00 et 18 h 00, et le respect de la quiétude des riverains par les employés;
- la stabilisation des talus à risques par des perrés maçonnés, l'engazonnement des talus, la surveillance des mouvements des différents engins et autres matériels de chantier, et la sensibilisation des conducteurs des engins sur la sécurité routière;
- le stockage des huiles et produits chimiques sur des aires appropriées;
- l'entretien des engins limité à des aires définies pour cet usage, et la collecte, le stockage temporaire et l'élimination dans les conditions acceptables pour l'environnement des huiles usagées;
- l'aménagement de couloirs de passage pour faciliter le déplacement des riverains et l'accès à leurs maisons;
- la mise en place d'une signalisation adéquate à l'entrée des zones d'habitations et l'installation de panneaux d'interdiction de klaxonner à proximité des équipements sensibles;
- l'aménagement d'aires de vente de denrées alimentaires sur le chantier et l'équipement du chantier d'un dispositif médical; le port obligatoire d'équipements de protection individuelle adéquat;
- la réglementation de la circulation des personnes et des véhicules sur le chantier et à proximité;
- la destruction des excroissances de bâtis en accord avec les propriétaires et ce, sous la supervision de la mairie de l'Arrondissement 3 Tié-Tié;
- l'implication des concessionnaires de réseaux (notamment, LCDE et E²C), avant l'entame des travaux.
- la sensibilisation des ouvriers sur les mesures sécuritaires et sanitaires (IST VIH SIDA, CORONA Virus, et autres maladies transmissibles).

VII- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PGES

L'organisation suivante est proposée pour la mise en œuvre du PGES du projet:

- Maîtrise d'ouvrage: Mairie de Pointe-Noire;
- Maîtrise d'ouvrage délégué: Délégation Générale des Grands Travaux (DGGT);
- Maîtrise d'œuvre: Bureau de Contrôle (BC), avec mise à disposition d'un Responsable Environnement du Bureau de Contrôle (REBC);
- Entreprise de construction, avec mise à disposition d'un Responsable Environnement de l'Entreprise de construction (REE);
- Direction Départementale de l'Environnement;
- Direction en charge de l'Environnement de la Mairie de Pointe-Noire;
- Direction Générale de l'Environnement (DGE);
- Cellule d'Exécution (CE), pour la supervision du suivi environnemental et social du projet.

Coût total des mesures environnementales et sociales

Les mesures environnementales proposées dans le cadre de cette Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous prennent en compte le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), le plan de suivi environnemental et le renforcement de capacités des différents acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre du projet et le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

N°	Rubriques	Coût (FCFA)
1	Information, sensibilisation et renforcement de capacités	14 800 000
2	Pose des panneaux de signalisation pour réguler la circulation	400 000
3	Equipements médicaux	500 000
4	Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	1 000 000
5	Dotation en EPI	3 000 000
6	Gestion des déchets	1 000 000
7	Suivi environnemental	5 000 000
	Total partiel	25 700 000
	Imprévu (5 %)	1 285 000
	Total	26 985 000

Le coût total de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet d'aménagement de l'Avenue Charles de GAULLE par pavage dans le quartier Mboukou à Pointe-Noire s'élève **à Vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (26 985 000) Francs CFA.** Ce budget prévisionnel ne prend pas en compte le coût lié à la destruction des excroissances de bâtis et d'éventuels déplacements des réseaux de la LCDE, E²C ou Congo Télécom, ainsi que les coûts des mesures à facturer par l'Entreprise chargée d'exécuter les travaux.

La bonne application des dispositions indiquées dans le PGES proposé permettra de rendre le projet économiquement et écologiquement viable.

N. Considérations sur le COVID-19 à prendre en compte dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Charles De Gaulle

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux d'aménagement de l'avenue Charles De Gaulle pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19

Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit:

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre: l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées;

- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux: l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs;

- De l'hygiène générale: les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées;

- Du nettoyage et élimination des déchets: effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs);

- Du réglage des pratiques de travail: envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet;

- Des services médicaux et autres locaux: compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux;

- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté);

- De la continuité des fournitures et des activités du projet: lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté;

- De la formation et communication avec les travailleurs: les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mi

- De la communication et contact avec la communauté: les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

Pour toutes informations complémentaires, prière de joindre le projet à l'adresse ci- dessous:

Secrétariat DURQuaP
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,
5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729
– Brazzaville – République du Congo. Tél: 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com
www.durquap.cg

ECOBANK CONGO S.A., au capital de FCFA 10 000 000 000, RCCM CG-BZV-07 B 559, Immeuble de l'ARC, 3ème étage, Avenue du Camp, B.P. 2485, Brazzaville

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO sont conviés à prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra par visioconférence, le vendredi 18 juin 2021 à 15 heures dans la salle de réunion Ecobank Congo sise, 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC à Brazzaville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2020 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Fixation de l'indemnité globale annuelle des administrateurs ;
7. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Commissaires aux Comptes ;
8. Approbation du transfert de siège social ;
9. Pouvoirs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société 3ème étage Immeuble de l'ARC à partir de la date du présent avis.

Brazzaville, le 27 mai 2021 Pour le Conseil d'Administration et Po.

Herland Chelgani MOUNGUENGUI
Secrétaire Général

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Le ministre Maguessa Ebomé met en garde contre la fraude

Les finalistes de l'Ecole normale des instituteurs (ENI) passent depuis le 8 juin les évaluations, en vue de l'obtention du Certificat de fin de formation des études des écoles normales (CEFEN). Ces évaluations, qui prennent fin le 16 juin, sont couplées au déroulement de l'épreuve pratique d'éducation physique et sportive (EPS) du baccalauréat, session de juin 2021. Pour se rassurer, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel a visité quelques centres d'examen à Brazzaville le 8 juin dernier.

Ghislain T. Maguessa Ebomé (à droite) et le directeur des examens et concours au centre d'éducation prescolaire de Moungali II

Le ministre a visité en premier le centre de l'école Plateau A (4e arrondissement), en passant par le centre d'éducation prescolaire de Moungali II, le stade annexe Massamba-Débat, le centre de formation et d'apprentissage (CEFA) de Bacongo et le centre de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS).

«Cette visite avait double intérêt. Le premier, constater qu'à la date du 8 juin, telle qu'indiquée par le calendrier, les examens ont effectivement lieu. Le deuxième, motiver les candidats aux examens et leur dire que le ministère de tutelle ne les a pas abandonnés.»

Pour le ministre, il s'est agi aussi d'un exercice d'imprégnation pour constater comment dans ce sous-secteur de l'enseignement les examens s'organisent. Il s'agit d'un premier test vu que le baccalauréat technique se fera désormais à tour unique.

Partout où il est passé, le ministre a exhorté le personnel enseignant ainsi que les élèves à lutter contre les antivaleurs qui gangrènent le sous-secteur de l'enseignement technique.

«Il est vrai que le système éducatif tout comme d'autres secteurs de la vie sociale est rongé par les faits de corruption. Nous sommes informés, mais nous n'avons pas détecté, seulement, lorsque la rumeur est persistante, elle peut signaler l'existence du phénomène. Il est de notre intérêt d'attirer l'attention de chaque acteur.»

Les enseignants ont plaidé, pour leur part, l'amélioration de leurs conditions de travail. Le ministre a pris bonne note et les a rassurés que le ministère s'attèlera à résoudre ce problème.

Le ministre de l'Enseignement technique a clos sa ronde à l'unité de gestion du Projet de développement des compétences et des ressources humaines (PDCRH), à Bacongo.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

TOURISME

Diversifier l'économie congolaise par le tourisme

A l'heure où les autorités voient clairement que sans diversification de l'économie, le Congo n'a pas de chance de se développer, la nouvelle patronne du Tourisme, la ministre Destinée Hermella Doukaga entend travailler pour que le tourisme contribue à cette diversification. Le Congo est largement tributaire de l'industrie extractive, notamment du pétrole.

Destinée Hermella Doukaga et Arlette Soudan Nonault

Elle a fait savoir cette ambition lors de la passation de service vendredi, 21 mai dernier à Brazzaville, avec Mme Arlette Soudan Nonault, ministre sortant du Tourisme. Un changement intervenu suite à la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale, après l'élection présidentielle qui a reconduit Denis Sassou Nguesso à la tête du pays.

Après cinq ans passés au ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique où plusieurs innovations ont été apportées, entre autres, la minute civique pendant la levée des couleurs et la promotion du civisme dans la société congolaise dans sa diversité. La fin du mandat de Mme Doukaga a été marquée aussi par la promulgation de la loi instituant le corps des jeunes volontaires du Congo, etc.

Le même vendredi 21 mai, Destinée Hermella Doukaga a passé le témoin à Hugues Ngouélondélé, qui aura non seulement la charge de la Jeunesse, mais aussi des Sports et de l'emploi. Celui-ci a reconnu que les avancées réalisées par son prédécesseur au ministère de la Jeunesse s'inscrivent dans la poursuite des chantiers inachevés.

Exprimant sa gratitude à l'endroit du chef de l'Etat pour les cinq années passées au ministère de la Jeunesse, mais aussi pour la confiance renouvelée au gouvernement pour servir au Tourisme, Destinée Hermella Doukaga à, par la suite, salué l'arrivée de Hugues Ngouélondélé à la Jeunesse. *«Je connais l'homme pour son sérieux et son sens du devoir ainsi que sa rigueur. Je peux compter sur sa vision pour préserver les acquis dans la continuité, en y imprimant sa marque personnelle pour l'intérêt de notre jeunesse»*, a conclu la ministre Doukaga.

Les ministres Doukaga et Ngouélondélé pendant la signature des parapheurs

Marcellin MOUZITA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville,
Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine ex camp 15 Août)
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo; Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 390 64 07
E-mail: salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE

ASSURANCES GENERALES DU CONGO-IARD
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 3.700.050.000 FRANCS CFA ENTIEREMENT LIBERE
SIEGE SOCIAL: AVENUE SERGENT MALAMINE, CENTRE-VILLE, B.P.: 1110, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE NO RCCM CG/BZV 10 B 1952.
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
MISE A JOUR DES STATUTS.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
MODIFICATIONS CORRELAIVES DES STATUTS.

1) Aux termes des délibérations du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2020 de la Société Assurances Générales du Congo-IARD, reçu au rang des minutes de l'Office Notarial Salomon LOUBOULA à Brazzaville, le 28 décembre 2020, dûment enregistré à Brazzaville EDT-Plaine, le 12 janvier 2021, sous folio 069/39, numéro 0695, les actionnaires de la Société Assurances Générales du Congo-IARD, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales et après avoir entendu les lectures des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et constaté que le capital souscrit depuis la constitution est entièrement libéré, ont décidé d'augmenter le capital social de la manière suivante:
- Augmentation du capital en numéraire par émission de 3.450 actions ordinaires sans prime d'émission;
- Création de trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions nouvelles de 202.896 FCFA de valeur nominale, numérotées de 14.785 à 18.236 en représentation de cette augmentation du capital; Lesdites actions nouvelles seront émises au pair au prix de 202.896 F. CFA et devront être libérées intégralement à la souscription;
- Modification corrélative des dispositions de l'article 6 des statuts de la société Assurances Générales du Congo-IARD.
Article 6: Apports-Capital social.
Il a été apporté au capital de la société:
- Lors de la constitution une somme de Six cent cinquante Millions (650.000.000) de francs CFA, correspondant à 65.000 actions de dix mille (10.000) F. CFA en numéraire entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, une somme de trois cent cinquante millions vingt-cinq mille (350.025.000) francs CFA, par souscription en numéraire à cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (5.385) actions nouvelles de soixante-cinq mille (65.000) francs CFA chacune;
- Lors de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2011, une somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille (499.980.000) de francs CFA prélevée sur le poste «Réserves facultatives» de la société, qui a été incorporée audit capital par la création de sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires de la société ;
- Lors de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2014, la somme de cinq cent millions quarante-cinq mille (500.045.000) francs CFA, savoir:
- Par incorporation d'une somme de trois cent millions quarante mille (300.040.000) francs CFA prélevée à due concurrence sur les réserves libres de la société, au moyen de la création de quatre mille six cent seize (4.616) actions nouvelles attribuées gratuitement et proportionnellement aux actionnaires existants;
- Par versement en espèces d'une somme de deux cent millions cinq mille (200.005.000) francs CFA, au moyen de l'émission de trois mille soixante-dix-sept (3.077) actions nouvelles, intégralement libérées, attribuées à La Congolaise de Banque, en abrégé «LCB», à concurrence de mille cinq cent trente-neuf (1.539) actions sociales et à la société «RMA Watanya», à concurrence de mille cinq cent trente-huit (1.538) actions sociales.
Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2019, les actionnaires de la société Assurances Générales du Congo-IARD ont, sur proposition du Conseil d'Administration du 11 mars 2019, après avoir adopté le rapport d'expertise sur la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société Assurances Générales du Congo-IARD qui se chiffre à 202.896 F. CFA, au lieu de 65.000 F. CFA, sans changement du montant de capital social de la société, ont décidé d'augmenter le montant du capital social d'une somme en numéraire de Un milliard (1.000.000.000) de F. CFA par la souscription en numéraires et la création de 4.928 actions sociales nouvelles intégralement libérées et attribuées respectivement à:
- Monsieur IBATA Raymond, à concurrence de 2.711 actions sociales nouvelles de 2502896 F. CFA chacune;
- La Congolaise des Banques, dite LCB Bank, à concurrence de 1.232 actions sociales nouvelles de 202.896 FCFA chacune;
- Et, la société GLOBAL HOLDING SA, à concurrence de 985 actions sociales nouvelles de 202.896 F. CFA chacune;

2)Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2020, les actionnaires de la société Assurances Générales du Congo-IARD ont décidé d'augmenter le capital social de cette société d'une somme en numéraires de Sept cent millions (700.000.000) F. CFA par la souscription en numéraires et par la création de 3.450 actions nouvelles ordinaires sans primes d'émissions, intégralement libérées, numérotées de 1 à 18 236, attribuées à Monsieur IBATA Raymond.

Capital social:
Le capital social est fixé à la somme de 3.700.050.000 francs CFA, divisé en 18.236 actions de 202.896 F. CFA chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 18.236.

3) L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités partout où besoin sera.

4) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 mai 2021, sous le n°21 D 1030 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV/10 B 1952, par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Le Notaire,

Maître Salomon LOUBOULA.

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE (Phase IV)
(REDISSE IV)
Financement Banque mondiale

AVIS DE RECRUTEMENT N°05/ UCP- REDISSE IV/SPM POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN COMMUNICATION DE L'UC-REDISSE IV-République du Congo

(Publication du 8 juin 2021)

1. Contexte
Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Mondiale, un financement de l'ordre de Quinze Millions (15 000 000) de dollars USD (crédit) pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale. La durée du projet est de cinq (5) ans et ses interventions doivent s'exécuter au cours de période allant de 2020 à 2024.
L'Association Internationale de Développement en sigle «IDA» a accordé également un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de santé publique. Ce prêt, qui couvre la période de 2020 à 2022, soit deux (02) ans est destiné à supporter les charges du projet de riposte d'urgence au COVID-19.
Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars us (12 000 000 USD), soit dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et équitable, ce qui jouera un rôle essentiel dans le renforcement du système de santé.
Le présent avis est lancé en vue du recrutement d'un Spécialiste en communication de l'UC-REDISSE IV.

2. Description des Postes:
En tant que membre de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), le spécialiste en communication (SC) est placé sous la supervision directe du Coordonnateur du REDISSE IV à qui il rend compte de ses activités. Il est responsable de toutes les activités relatives à la gestion de l'information et à la sensibilisation, dans le cadre de l'exécution des projets coordonnés par l'UC REDISSE IV. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'UC-REDISSE IV ainsi que les services extérieurs et autres structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.
De façon spécifique, le spécialiste en communication aura entre autres pour tâches de:
• Définir le cadre global du système de communication à mettre en place pour une bonne visibilité des activités des projets;
• Proposer un périodique de diffusion des informations du projet;
• Animer et assurer la production régulière et périodique d'information du projet;
• Animer et assurer la mise en jour du site web du projet.
L'Unité de Coordination Centrale du REDISSE IV-République du Congo, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
Les candidats intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente à exécuter lesdits services.

3. Profil requis du candidat:
Le ou la candidat (e) devra:
• Avoir un diplôme supérieur (au moins BAC + 3) en communication, journalisme, ou dans une discipline relative à la communication ou tout autre diplôme équivalent;
• Avoir une expérience pertinente comme spécialiste en communication; une expérience des projets financés par la coopération multilatérale et en particulier une expérience des projets financés par la Banque Mondiale est un atout;
• Avoir une expérience de relation de travail avec des partenaires au plus haut niveau.
• Avoir une bonne connaissance en informatique;
• Avoir une connaissance pertinente de la gestion des relations et du ministère en charge de la santé;
• Avoir une expérience dans le développement des produits de communication, et savoir utiliser certains équipements (appareil photo; caméra vidéo; etc.);
• Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler sous pression;
• Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles;
• Être capable de travailler en équipe multidisciplinaire et sous pression;
• La connaissance de l'anglais et des langues nationales sera un atout.
- Être disposé(e) à effectuer des déplacements dans les structures intervenantes au projet (même à l'intérieur du pays) et éventuellement d'autres organismes

4. Composition du Dossier de candidature
Le dossier de candidature sera constitué comme suit:
• Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UC- REDISSE IV;
• Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens);
• Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens);
• Un curriculum vitae détaillé;
• Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.
Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT), sis à Brazzaville, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo, bloc 1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Bacongo de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).
Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention «Candidature au poste du Spécialiste en communication de l'UC- REDISSE IV» et déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus au plus tard le 25 Juin 2021 à 12 heures.

Le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV,

Jean Pierre OKANDZE ELENGA./.

AVIS DE RECRUTEMENT: PLUSIEURS POSITIONS (3)

La République du Congo a reçu du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention qui sera mise en œuvre sur la période 2021-2022. Le projet est géré par le PNUD en qualité de Principal Récipiendaire.
Le Réseau National des Associations des Positifs du Congo (RENAPC) intervient en tant que Sous Récipiendaire en charge du volet communautaire. A cet effet, il recrute plusieurs agents.

Lieux d'affectation: Direction du Réseau National des Associations des Positifs du Congo (RENAPC).

Durée du contrat: Un an renouvelable

Rémunération: Le salaire sera déterminé sur la base d'une proposition en accord avec la grille salariale du RENAPC et validée par le PNUD.
Dépôt des candidatures: Pour postuler, veuillez transmettre par votre dossier, à l'attention du Directeur Exécutif du RENAPC, par courrier électronique à l'adresse renapccgbzv@gmail.com ou le déposer Siège du RENAPC, sis 1527 rue Lékoumou, Plateau des 15 ans derrière pressing 5 à sec) Moungali - Brazzaville avec comme objet: **«Candidature pour le poste souhaité avec mention de la référence du poste»** en joignant votre dossier complet de candidature (CV + lettre de motivation + copie(s) légalisées des diplôme(s) + copies des certificats de travail), au plus tard le **24 juin 2021 à 12 heures.**

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Seules les candidatures retenues seront contactées.
Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.

Date limite de dépôts des candidatures: Vendredi 23 juin 2021 à 12 heures
NB: Les TDRs complets de tous les postes peuvent être retirés au siège du RENAPC, sis 1527 rue Lékoumou, Plateau des 15 ans derrière pressing 5 à sec) Moungali - Brazzaville

Poste: Coordinateur(rice) de projet (Projet NFM3-RENAPC).

Référence du poste: COG/C/P-NF3//RENAPC/06/2021

Missions: Coordonner la gestion du projet NFM3-RENAPC

Compétences et qualifications exigées:

• Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
• Être titulaire d'un Master en santé publique ou un équivalent avec des atouts en planification, en suivi et évaluation des projets de santé communautaire;
• Avoir une expérience d'au moins 3 ans en gestion de projets;
• Avoir des compétences avérées en matière de représentation, de prise de parole en public et de rédaction;
• Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel;
• Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
• Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
• Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.
Une expérience dans la gestion des projets financés par le Fonds Mondial est un atout.

Poste: Chargé(e) de programme

Référence du poste:
COG/CP-RSE/P- NF3/RENAPC/06/2021

Mission: Assurer la gestion programmatique et le suivi évaluation des activités du projet NFM3-RENAPC

Compétences et qualifications exigées:

• Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
• Avoir un Master en santé publique ou un doctorat d'état en médecine avec des atouts de planification, suivi et évaluation des projets de santé;
• Avoir une expérience d'au moins 3 ans en gestion de projets de santé communautaire;
• Avoir des compétences avérées en matière de représentation, de prise de parole en public et de rédaction;
• Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel;
• Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
• Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
• Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.
Une expérience dans la gestion des projets financés par le Fonds Mondial est un atout.

Poste: Responsable de l'Administration et des Finances

Référence du poste: COG/RAF/P-NFM3//RENAPC//06/2021

Missions: Assurer la gestion administrative et financière du projet NFM3-RENAPC

Compétences et qualifications exigées:

• Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
• Être détenteur d'un diplôme de master en gestion financière ou équivalent;
• Avoir une expérience d'au moins 2 ans dans la gestion des projets de santé;
• Avoir des expériences avérées dans le domaine de la gestion financière et administrative;
• Avoir des compétences avérées en matière de représentation, de prise de parole en public et de rédaction;
• Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel;
• Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
• Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
• Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.
Une expérience dans la gestion des projets financés par le Fonds Mondial est un atout.

Mr MAHOUNGOU Jean-Pierre
Directeur exécutif du RENAPC

UNIVERSITE DENIS SASSOU-NGUESSO

L'histoire et la culture chinoises au tableau noir

Expliquer l'histoire et la culture chinoises aux étudiants congolais, tel était l'objectif de la causerie-débat qui a eu lieu vendredi 4 juin dernier, à l'Université Denis Sassou-Nguesso de Kintélé, sous le thème: *«Le Parti communiste chinois et le socialisme à la chinoise».* L'ambassadeur de Chine, Ma Fulin, et le président de l'Université Denis Sassou-Nguesso, le Pr Ange Antoine Abena, ainsi que des étudiants, enseignants et du personnel de cet établissement d'enseignement supérieur étaient venus nombreux.

Ma Fulin et le Pr Ange Antoine Abena

Dans la gloire du passé, a dit Ma Fulin, la Chine, avec sa civilisation vieille de plus de 5000 ans, a grandement contribué au progrès de l'humanité. Elle restait jusqu'au début du 19e siècle une grande puissance mondiale de premier plan. L'économie agricole d'auto-suffisance et la politique de fermeture sous la dernière dynastie féodale a fait de la Chine un pays arriéré, alors que les puissances occidentales ont rapidement émergé grâce à la révolution industrielle soutenue par l'avancement des sciences et des technologies, au commerce international, et à leur conquête des colonies.

La Révolution d'Octobre, en Russie, a fait entrer le marxisme-léninisme en Chine et a fait naître le Parti communiste chinois (PCC) en 1921, a rappelé l'ambassadeur de Chine.

Dès sa naissance, le PCC s'est consacré à la lutte anti-impérialiste et anti-féodale ayant pour tâches l'indépendance de la nation et la prospérité du peuple.

Sept ans après la fondation de la nouvelle République, la Chine a mis sur pied le système socialiste, entamant ainsi la recherche d'une voie de développement qui corresponde aux conditions du pays. Avec l'esprit de *«compter sur nos propres forces et travailler dur»,* la Chine a réussi à établir un système industriel complet, et beaucoup d'exploits ont été enregistrés (bombe atomique, satellite artificiel, etc.).

Sur la base du bilan des expériences et des leçons du passé, le PCC a pris en 1978 la décision historique de se concentrer sur le développement économique et d'appliquer la politique de réformes et d'ouverture sur l'extérieur, ouvrant ainsi une nouvelle étape de l'édification du socialisme à la chinoise

A la suite des efforts de plus de 40 ans, la Chine a réalisé des progrès gigantesques. En 2020, la production totale (PIB) de la Chine a atteint presque 15000 milliards de dollars (plus de 70% des États-Unis, trois fois le Japon, cinq fois la France). Ces dernières années, la contribution de la Chine à la croissance économique mondiale s'est élèvée à 25-30%.

La Chine a parcouru, en quelques décennies, un chemin de développement d'une même longueur que les pays occidentaux avaient parcouru en plusieurs siècles: économie de marché, politique démocratique, culture avancée, société d'harmonie et civilisation d'écologie, a affirmé l'ambassadeur de Chine au Congo.

Pour Ma Fulin, le socialisme à la chinoise a pour but de promouvoir le développement humain, de réaliser progressivement la prospérité commune du peuple entier et de faire de la Chine un pays socialiste moderne, prospère, démocratique, civilisé, harmonieux et beau.

«Je viens d'échanger avec les étudiants, les enseignants et le personnel de cette université. La jeunesse constitue l'avenir de notre monde. Pour une meilleure coopération, il faut d'abord commencer par la connaissance mutuelle entre les pays (Congo et Chine) et les autres pays», a souligné Ma Fulin.

A l'issue de la causerie-débat, les étudiants se sont distingués en répondant aux questions posées par l'ambassadeur et quelques-uns ont reçu des présents.

De son côté, le Pr Ange Antoine Abena a remercié et félicité l'ambassadeur de Chine pour sa disponibilité et surtout, pour la causerie-débat dans le but de connaître l'histoire de la Chine. Il a souhaité avoir un partenariat stratégique avec l'ambassade de Chine et les universités chinoises.

L'ambassadeur de Chine au Congo a remis un échantillon de don au Pr Abena qui, à son tour, lui a offert un tableau de peinture.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DEUIL AU ROYAUME TEKE

Auguste Nguempio, 17e Roi de la dynastie, est mort

La capitale du Royaume Téké, Mbé, vit actuellement dans le deuil. Et pour cause: sa Majesté, le Roi Auguste Nguempio n'est plus en vie. De sources royales, le dignitaire du Royaume est décédé le 8 juin 2021, de maladie, à Mbé.

Né vers 1927, à Liko, dans le district de Ngabé (Département du Pool), il était arrivé au trône le 15 octobre 2004. Il avait succédé à sa Majesté le Roi Gaston Ngouayoulou. Le Roi Auguste Nguempio est le 17e de la dynastie téké.

Avant de devenir lui-même Roi, il fut ancien secrétaire, chargé de l'administration d'un autre souverain des Téké, Alphonse Ntsalou, qui a régné de 1948 à 1964. Il était dans son jeune âge, avec le Roi Ntsalou, dans tous les voyages du Roi jusqu'en Europe.

Selon le Conseil royal, les obsèques de Sa Majesté le Roi Auguste Nguempio auront lieu le 31 juillet 2021, à Mbé.

Son successeur ne peut être connu qu'au début de la prochaine saison des pluies. Après quoi, les membres de la Cour royale procéderont à son intronisation.

Pour l'heure, le temps est à l'organisation de la veillée funèbre.

Le Roi est mort. Vive le Roi!

Grâce-Désirée BAH

BCH

BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 17.276.210.000 de FCFA
Siege social : avenue Amilcar Cabral - Brazzaville
République du Congo

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°001/BCH/PCA-2021

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 17.276.210.000 de FCFA, ayant son siège à Brazzaville au Congo, et agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté ministériel N°982/MEFB-CAB du 9 mai 2008, souhaite recruter deux (2) candidats répondant aux critères ci-dessous :

1.TITRE DU POSTE

¨* Administrateur Indépendant

2.MISSIONS PRINCIPALES

*Participer activement aux réunions du Conseil d'Administration et aux délibérations afférentes comme tout autre administrateur ;
*Assurer l'expertise technique en matière financière, de gestion et de surveillance des risques et de l'audit interne ;
* Présider le Comité des Risques ou le Comité Permanent de l'Audit Interne ;
* Arrêter la politique stratégique et le plan de développement de l'établissement et s'assurer que la direction exécutive veille à sa mise en œuvre afin d'atteindre ses objectifs ;
* Superviser les travaux de l'organe de direction et s'assurer qu'il joue son rôle pour la réalisation des objectifs de l'établissement, et que les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration sont bien mises en œuvre ;
* Définir les mécanismes de coordination entre le Conseil d'Administration, l'organe de direction et les commissaires aux comptes ;
* Mettre en place un système de contrôle interne efficace, ainsi que les moyens de se prémunir contre les risques, et s'assurer que les risques encourus par l'établissement sont maîtrisés d'une manière efficace,
* Veiller à la mise en œuvre du principe de transparence en matière de gouvernance de l'établissement et à la communication en temps opportun d'informations fiables et pertinentes ayant trait aux états financiers, à l'exposition aux risques et les autres aspects se rapportant au contrôle interne, la bonne gouvernance, les compétences des membres du conseil et la politique de rémunération et de motivation.

3.PROFIL

* Diplôme requis : Bac+4/5 dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ou juridique.
* Expérience professionnelle : Avoir une expérience pratique de dix (10) ans au moins dans le domaine bancaire, financier ou commercial ou tout autre domaine en rapport comme l'analyse des risques et l'audit interne

4.DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les documents ci-après :
* une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BCH ;
* une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le Comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne) ;
* le curriculum vitae du candidat en langue française ;
* une copie de la carte d'identité nationale ;
* une fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des présents «Termes de Référence») ;
* une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 2 des présents «Termes de Référence») ;
* des documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;
* des documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du Conseil d'Administration dans une société anonyme ;
* un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
* un certificat de non faillite de récente date pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires contenues dans les TERMES DE REFERENCE au siège de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), sis avenue Amilcar Cabral – Brazzaville, Porte N°310 ou écrire à l'adresse mboumandengue@bch.cg.

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et l'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration, doit porter la mention « A ne pas ouvrir, Appel à candidatures - Réf. 001/BCH/PCA-2021, Recrutement de deux Administrateurs Indépendants » et déposé sous pli fermé à l'adresse ci-dessus au plus tard le 25 juin 2021 à 12 heures précises.

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2021

Directrice Générale Adjointe,

Lydie Flore OKO

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

On sort la calculette

Malgré la belle marge d'avance que comptent les Diables-Noirs à l'issue de la 22e journée de Ligue 1 du Congo, la deuxième place qu'ils occupent est aussi convoitée par le CARA, qui n'a pas abdiqué. La calculette au bout des doigts, les deux équipes se livrent à des comptes dont il aurait été pourtant préférable de se passer.

A quatre journées de la fin, le titre est acquis pour l'AS Otohô (54 points). Le club d'Oyo, en dépit de son surplace lors de ses quatre récentes sorties, n'a besoin que d'un petit point, pour officialiser son sacre et son retour en Ligue des champions.

Reste la deuxième place, qui donne droit aussi à une participation africaine, mais en Coupe de la Confédération. Sauf changement. Diables-Noirs (43 points) et CARA (36 points) se surveillent, de peur de perdre davantage de terrain pour les Aiglons, d'être rattrapés pour les Diables-Noirs. Les prochains débats ne manqueront pas de piquant, même si les équipes nous en servent, souvent, d'insipides.

Cela étant, les Diables-Noirs avaient encore le sourire, jeudi 10 juin à Massamba-Débat, où ils ont épinglé Inter Club (1-0) à leur tableau de chasse, grâce à l'unique but inscrit par Elie Andzouono (27e). Le même jour, sur la même pelouse, JST et AS Otohô n'ont pu se départager (1-1). Benny Katoyi (41e) ayant ouvert le score pour JST, le but d'égalisation est parti des petits pieds de Bercy Langa (53e).

Entre JST et AS Otohô

Les grandes victimes de la 22e journée sont le CARA, battu (1-2) par la lanterne rouge RCB, et l'Etoile du Congo, défait (0-1) par FC Kondzo vendredi 11 juin à Massamba-Débat.

Coup d'arrêt aussi pour Patronage Sainte-Anne dont la série victorieuse a été interrompue à Brazzaville par FC Nathalys de Pointe-Noire (0-2).

Auparavant, mercredi 9 juin, Pointe-Noire enregistrait la chute de l'AC Léopards sous les coups répétés du V.Club-Mokanda (2-0) et la victoire de Nico-Nicoyé aux dépens de l'AS Cheminots (1-0).

G.-S.M.

Classement officieux. *1. AS Otohô (54 points). 2.Diables-Noirs (43 points). 3. CARA (36 points). 4. Etoile du Congo (33 points). 5.JST (33 points). 6.AC Léopards (33 points). 7.Patronage Sainte-Anne (30 points). 8. FC Kondzo (29 points). 9. Inter Club (28 points). 10. FC Nathalys (24 points). 11.V.Club-Mokanda (24 points). 12.Nico-Nicoyé (22 points). 13.AS Cheminots (17 points). 14.RCB (15 points).*

ATHLETISME

Le faux rebond des championnats d'Afrique

Du 23 au 27 juin devaient se dérouler à Lagos, au Nigeria, les 22e championnats d'Afrique. Finalement, ils ont été annulés. Le pays hôte a, au dernier moment, renoncé à les organiser, en raison des ravages de la deuxième vague de la COVID-19 sur son territoire.

Les invitations étaient déjà lancées à toutes les fédérations africaines. Et les athlètes avaient été mis en chantier pour être prêts le jour J. La Confédération africaine d'athlétisme (CAA) n'y est pour rien, mais c'est un second coup dur, fatal, pour l'instance continentale. Ces championnats étaient initialement prévus en juin 2020 à Oran, en Algérie, puis fin juin 2021 à Alger. L'Algérie avait ensuite jeté l'éponge, la situation provoquée par la COVID-19 ne s'étant pas suffisamment améliorée.

C'est une mauvaise nouvelle aussi pour les athlètes qui visent les minimas pour les Jeux Olympiques de Tokyo prévus pour démarrer le 23 juillet prochain. Ils comptaient sur ce rendez-vous. Ils devront faire sans, la mort dans l'âme.

Jean ZENGABIO

EURO 2021

Une organisation hors-norme pour un tournoi attendu

Reporté d'une année à cause du coronavirus, le championnat d'Europe de football a débuté vendredi 11 juin dernier à Rome où l'Italie a infligé un score sans appel de 3-0 à la Turquie qui fait ainsi une entrée compliquée dans cette compétition. Pour la première fois de l'histoire, le tournoi se dispute dans onze villes différentes. Il met en scène 24 équipes, des grands joueurs et accueille des foules réduites. Traditionnellement, l'Euro est organisé par un ou deux pays. Mais pour fêter les 60 ans du tournoi en 2020, Michel Platini, ancien président de l'UEFA et initiateur du projet inédit, rêvait d'une organisation paneuropéenne. Pari réussi, sauf qu'il s'est mué en casse-tête organisationnel en ces temps de COVID-19.

HANBBALL FEMININ

Déjà les quarts de finale!

L'équipe nationale du Congo a réussi son entrée en lice dans la 24e édition des Championnats d'Afrique des nations féminins de handball (CAN), qui a démarré le mardi 8 juin dernier, au Cameroun. Elle a disposé largement de la sélection capverdienne vendredi 11 juin, sur le score sans appel de 34 à 23, soit 11 buts d'écart. Mais dimanche 13 juin face à l'Angola, le Congo a courbé l'échine logiquement (24-29). Deuxièmes de leur groupe, les handballeuses congolaises affronteront le Sénégal mardi 15 juin en quarts de finale. Un match-couperet!

L'hommage à Dzabana ''Jadot'' pendant un match des vétérans

Dimanche 13 juin au stade Dzabana ''Jadot'', ex Yougos, à Bacongo, d'anciens joueurs ont rendu un hommage à Germain Dzabana ''Jadot'', légende du football des années 1960-1970 et ancien joueur des Diables-Noirs et de l'équipe nationale décédé à l'âge de 29 ans en 1974. Une initiative de Jadal Dzabana, fils aîné de l'ex-icone, en vacances à Brazzaville. L'événement a été sponsorisé par Rochild Dzabana, petit-fils de la légende, à travers son agence Footinveston. Deux autres petits-fils, Alan (24 ans) et Jarel (20 ans), ont accompagné leur père à Brazzaville.

Le match de gala a opposé Vieux Diablotins, pour certains (Mbemba ''Tostao'' et Wamba ''La José'') anciens coéquipiers du ''Maréchal Jadot'', comme on aimait à l'appeler aussi, et Vieux Stelliens renforcés par ceux de Patronage Sainte-Anne, CARA , Inter Club et Télésport réunis dans une équipe dénommée ''Reste du monde''. Ils ont été un régal pour les pauvres petits yeux du public présent. La famille Dzabana les a remerciés tous, et particulièrement Bagamboula-Mbemba ''Tostao'', qui a rehaussé de sa présence cet événement symbolique.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA NOTAIRE
B.P.: 4171 ; Téléphone: (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.rne.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

STAR FOODS & BEVERAGES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMTEE AU CAPITAL DE FRANCS CFA DIX MILLIONS
SIEGE SOCIAL: 603, AVENUE MOE VANGOULA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 1, EMERY PATRICE LUMUMBA,
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, établi en date à Pointe-Noire du vingt-six avril deux mille vingt et un par le Notaire soussigné, enregistré en date à Pointe-Noire du vingt et un mai de la même année sous le Folio 097/2 numéro T204, les Associés ont, entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de ce qui suit:

L'agrément de la Cession de la totalité des parts sociales détenues par Monsieur Parmanand DASWANI au sein de ladite Société à Messieurs NAVIN NIYALCHAND PANJABI et Suresh Jethanand DASANI.

Par conséquent, la sortie de Monsieur Parmanand DASWANI et l'entrée de Monsieur Suresh Jethanand DASANI, de la société dont s'agit ;

L'agrément de l'objet social, l'extension de l'objet social et, par conséquent, de la modification de l'article 2 des statuts de la Société dont s'agit qui devra désormais stipuler de la manière suivante:

La société a pour objet, en République du Congo, dans tous Etat-Parties du Traité et à l'étranger:

Productions & Emballages des produits alcoolisés et non alcoolisés, Biscuiterie, Laiterie, Eau Minérale,

Commerce Général, Ventes des produits Alimentaires, Electroménagers, Quincaillerie, Recharge de Gaz Butane, Papeterie, Informatique, Bureautique, Import-Export de tous Matériels divers.

Et pour la réalisation de l'objet social

L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

La prise de participation dans toute société existante ou à créer.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires. L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts ;

L'agrément de la nomination de Monsieur Mahesh PUNJABI, en qualité de Cogérant de ladite Société La mise à jour des statuts, conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée CG-PNR-01-2021-B-00794.

Elle est Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le no CG-PNR-01-2016-B12-01050.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

Acquisition de matériels destinés aux clusters chargés de l'accompagnement et de la formation des entrepreneurs du secteur du maïs, de l'agroalimentaire, du bois et de sa transformation

INTPA/BZV/2021/EA-OP/0058

Le Gouvernement de la République du Congo représenté par l'Ordonnateur national du FED, Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, envisage d'attribuer un marché pour la fourniture et la mise en service de matériels à destination de clusters dans les secteurs du maïs, de l'aviculture, du miel, de la transformation des fruits et légumes, du bois et de sa transformation, dans différentes localités au Congo financé par le 11e FED.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu sur le lien suivant du site internet TED eTendering :

https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=8653

Il peut également être demandé à l'adresse email suivante:

DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-TENDERS-DEVCO@eeas.europa.eu

La date limite de soumission des offres est fixée au plus tard le 10/08/2021 à 16H00 (heure de Brazzaville).

Les éventuelles informations complémentaires ou éclaircissements/questions seront publiés sur le site internet TED eTendering sur le lien ci-dessus.